

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

(24^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du mardi 19 octobre 1993



SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

M. le président.

1. Communication hebdomadaire du Gouvernement (p. 4495).

Mme Michèle Alliot-Marie, ministre de la jeunesse et des sports.

MM. Patrick Braouezec,

Raoul Béteille,

Jean Glavany,

Edouard Landrain,

Jean-Pierre Soisson.

M^{me} le ministre.

Suspension et reprise de la séance (p. 4502)

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD

2. Loi de finances pour 1994 (deuxième partie). - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4502).

BUDGETS ANNEXES DE LA LÉGION D'HONNEUR
ET DE L'ORDRE DE LA LIBÉRATION

M. Didier Migaud, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Pierre Méhaignerie, ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice.

BUDGET ANNEXE DE LA LÉGION D'HONNEUR

Adoption des crédits ouverts aux articles 32 et 33.

BUDGET ANNEXE DE L'ORDRE DE LA LIBÉRATION

Adoption des crédits ouverts aux articles 32 et 33.

Après l'article 54 (p. 4504)

Amendement n° 25 de la commission des finances : MM. le rapporteur spécial, le garde des sceaux, Jean Tardito. - Adoption.

JUSTICE

M. Raymond Marcellin, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Pierre Pasquini, rapporteur pour avis de la commission des lois, pour l'administration centrale et les services judiciaires.

M. Jacques Floch, rapporteur pour avis de la commission des lois, pour l'administration pénitentiaire et la protection judiciaire de la jeunesse.

MM. Jean-Jacques Hyes,
Marcel Porcher,
André Gérin,
Jean-Pierre Michel.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. Ordre du jour (p. 4515).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

Je signale qu'alors même que nous siégeons en séance publique, un certain nombre de nos collègues sont retenus en dehors de l'hémicycle par des réunions de commissions ou de groupes de travail.

C'est ainsi que, cet après-midi, sont convoqués : la commission des affaires culturelles ; la commission de la défense ; la commission de la production ; la commission d'enquête sur les délocalisations à l'étranger d'activités économiques ; la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes ; ainsi que six groupes d'études ou d'amitié.

1

COMMUNICATION HEBDOMADAIRE DU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle la communication hebdomadaire du Gouvernement et la réponse des groupes.

La parole est à Mme le ministre de la jeunesse et des sports.

Mme Michèle Alliot-Marie, ministre de la jeunesse et des sports. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, à la suite d'une réunion ministérielle tenue ce matin à Matignon, le Premier ministre a confirmé le site de Saint-Denis pour l'implantation du Grand stade.

M. Jean Tardito. C'est une bonne chose !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Cette décision intervient à la suite d'une longue procédure puisque la France a été choisie, il y a plusieurs années, pour l'organisation de la coupe du monde de football en 1998. A la suite de cette décision, la France s'est engagée à réaliser la construction d'un grand stade de 80 000 places, à proximité de la capitale.

Entre 1989 et 1993, plusieurs sites ont été envisagés. Après plusieurs hésitations et revirements, celui de Melun-Sénart a été retenu en 1993 et, au mois de mars, c'est-à-dire quelques jours seulement avant les élections législatives,...

M. Patrick Ollier. Eh oui !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. ... a été lancée une consultation internationale. Au moment de ma prise de fonctions, j'ai eu connaissance de difficultés, notamment quant à la réalisation financière, et des réticences d'une partie importante du monde sportif. Bien que nous fussions encore dans des délais raisonnables, il convenait de ne pas perdre de temps. J'ai donc décidé de lancer, parallèlement, plusieurs études afin d'être en mesure, au cas où le site de Melun-Sénart ne pourrait être retenu, d'annoncer immédiatement un lieu de substitution.

Malheureusement, les différents éléments qui me faisaient craindre que Melun-Sénart ne puisse être retenu se sont confirmés. A la fin du mois de juillet, lorsque les différentes propositions suivant l'appel d'offres ont été remises, nous avons constaté qu'il n'était pas possible d'avoir un financement exclusivement privé comme cela avait été prévu à l'origine et que l'on demandait à l'Etat une participation de 800 millions à un milliard de francs.

La ville nouvelle de Melun-Sénart et l'établissement public d'aménagement nous ont alors demandé de bien vouloir interroger les collectivités territoriales pour savoir si elles étaient prêtes à assurer ce complément de financement. Nous avons attendu le mois de septembre pour avoir les réponses, mais toutes ont été négatives. Compte tenu de ces circonstances et de la position du mouvement sportif, nous avons repris les dossiers des différents sites qui avaient été envisagés, dont certains étaient très intéressants, tels ceux de Marne-la-Vallée et de Gonesse. Néanmoins, c'est le site de Saint-Denis qui a paru présenter le plus d'avantages.

Je m'attarderai sur deux éléments du dossier : les raisons de ce choix et le coût.

La première raison a été la demande très nette du mouvement sportif, qu'il s'agisse de la Fédération française de football, de la Fédération française de rugby, du Comité national olympique et sportif, de la Fédération française d'athlétisme ou encore, ce qui n'était pas un mince appui, du souhait du Paris-Saint-Germain de pouvoir jouer sur ce site, car il ne voulait pas s'éloigner davantage de la capitale.

M. Jean Tiberi. Le PSG qui est en tête du championnat de France !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. La deuxième raison du choix de Saint-Denis est liée à la politique de la ville. Il s'agit en effet d'une zone qui connaît nombre de difficultés et dont certains quartiers ont besoin d'être restructurés et animés. Mme Veil, ministre de la ville, a d'ailleurs insisté sur l'intérêt que présentait un équipement de ce type en ce lieu, au regard de la politique de la ville.

La construction d'un tel équipement dans le nord de Paris sera également un élément d'aménagement du territoire déterminant, puisque cette zone n'a pas bénéficié d'une réalisation de grande ampleur depuis de nombreuses années.

M. Eric Raoult. Merci les socialistes !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Tous les élus, que je salue ici, ont beaucoup insisté sur ce point.

Enfin, ce choix est également conforme à la politique d'environnement, puisque nous souhaitons en faire un stade écologique, s'insérant parfaitement dans le site, afin qu'il soit un véritable modèle en matière d'environnement.

M. Patrick Ollier. C'est le choix du bon sens !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. En ce qui concerne les coûts, il faut distinguer deux éléments : celui du stade proprement dit et celui des équipements

annexes. Il convient d'ailleurs de souligner que tous les projets présentaient cette dualité. Ainsi, à Melun-Sénart, il aurait été nécessaire de réaliser des travaux d'un coût relativement élevé - environ 1,2 milliard de francs - pour aménager l'environnement du stade.

A Saint-Denis, une somme à peu près équivalente, un milliard de francs, sera nécessaire pour procéder aux différents aménagements. Le financement sera assuré par la ville de Saint-Denis, par le conseil général de la Seine-Saint-Denis, par le conseil régional d'Ile-de-France et par l'Etat, au travers des différents ministères concernés.

Selon des études déjà réalisées pour des stades écologiques, le coût de la construction du stade proprement dit serait d'environ 1,2 milliard de francs.

Certes, nous parlons beaucoup - cela est inévitable - de coûts d'aménagement du territoire, de politique de la ville, car il s'agit d'éléments essentiels. Néanmoins, je tiens à mettre en exergue l'une des préoccupations majeures du Gouvernement. En effet, dans la mesure où il s'agit surtout de sport, nous gardons présente à l'esprit la notion de fête.

Nous avons voulu - et nous avons réaffirmé cette volonté - l'organisation de la Coupe du monde de football en 1998. Ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de le dire devant la représentation nationale, nous souhaitons que cette Coupe du monde puisse se dérouler dans les meilleures conditions possibles, car nous désirons en faire une très grande fête pour le football, pour l'ensemble des sportifs français et du monde entier, une fête qui donne une très bonne image de la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe communiste.*)

M. Eric Raoult. Voilà un ministre !

M. Pierre Mazeaud. Un bon ministre.

M. le président. Pour le groupe communiste, la parole est à M. Patrick Braouezec.

M. Patrick Braouezec. Madame le ministre, une fois n'est pas coutume, la position du groupe communiste est très proche de la vôtre. (*Applaudissements divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Patrick Ollier. C'est une rencontre historique !

M. Patrick Braouezec. Les arguments que vous avez développés sont ceux qui ont prévalu quand nous avons répondu à l'appel d'offres qui nous a été adressé au début du mois de juillet.

A l'époque, nous avions deux soucis et nous les avons encore.

Le premier était de répondre correctement à l'attente du mouvement sportif qui espère cet équipement depuis plusieurs décennies. Nous connaissions d'ailleurs ses réticences quant à l'implantation à Melun-Sénart.

Notre deuxième souci était celui du bien-être des populations que nous représentons, que je représente au sein de cette assemblée. C'est pourquoi, dès le départ, nous avons souhaité que cet équipement d'intérêt national permette de répondre aux aspirations et aux besoins de nos populations.

M. Eric Raoult. Très bien !

M. Patrick Braouezec. Pour une fois, en effet, l'intérêt national et les intérêts locaux se retrouvaient.

Les choix que vous avez définis, et dont vous avez affirmé qu'ils avaient prévalu dans votre décision, qu'il s'agisse de la politique de la ville, de la politique de l'environnement, de la politique d'aménagement du territoire, de la politique sportive, nous les faisons nôtres.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. Patrick Braouezec. Nous avons donc encore beaucoup de travail à accomplir ensemble sur cette question. Nous nous inscrivons dans cette démarche d'une manière offensive, sachant que le travail que nous avons déjà effectué avec vos services, travail sans concessions, mais rigoureux et sérieux, nous a déjà amenés à prendre cette décision.

Pour ma part, je vois quelques orientations de politique essentielles à suivre pour que ce grand stade soit effectivement une réussite.

La première est son intégration dans le site lui-même. Je souhaite qu'un concours d'idées, de conception pour l'intégration de cet équipement dans le projet plus global d'aménagement de la Plaine-Saint-Denis soit lancé.

La deuxième est sa contribution à structurer des territoires qui ont été particulièrement meurtris durant ces dernières décennies. Il devrait, au niveau de nos populations, être très identitaire, leur permettant de revaloriser une image trop souvent caricaturée, notamment par les médias.

M. Jean-Claude Lefort. Très bien !

M. Patrick Braouezec. Je souhaite aussi qu'à la faveur de cet équipement une réflexion sur les rapports du sport et de l'argent, du sport et de la morale soit menée.

M. Eric Raoult et M. Christian Bergelin. Très bien !

M. Patrick Braouezec. Nous avons quatre ans pour que cet équipement soit à la hauteur de l'enjeu.

Madame le ministre, nous avons des désaccords profonds ; la discussion budgétaire en est sans doute le reflet. Néanmoins, tous ceux qui, comme moi, ont contribué à ce travail se sont inscrits dans une démarche sans a priori politique de principe, sans a priori politicien. Je l'ai dit et je le répète publiquement, nous avons, ensemble, mené un travail sérieux et responsable. Pour notre part, nous continuerons à agir avec le même esprit d'ouverture et de sérieux, en veillant à une seule chose : répondre à l'attente des populations que je représente au sein de cette assemblée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste ; sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Pour le groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à M. Raoul Béteille.

M. Raoul Béteille. Madame le ministre, ce que vous venez de dire devant l'Assemblée nationale a, pour celui qui prend maintenant la parole, un prix inestimable.

Qu'il me soit permis de rappeler, en effet, que si la Plaine-Saint-Denis est un morceau de la commune de Saint-Denis, ce morceau fait partie de la première circonscription du département de la Seine-Saint-Denis - commune d'Epinay, commune de L'Île-Saint-Denis, commune de Saint-Ouen - dont j'ai l'honneur d'être le député. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Julien Dray. Ce n'est qu'un accident de l'histoire ! Juste une parenthèse !

M. Jean-Claude Lefort. Un grand stade et un petit discours !

M. Raoul Béteille. Somme toute, le député de la deuxième circonscription, notre collègue Patrick Braouezec que vous venez d'entendre, maire de la ville de Saint-Denis, sera incontestablement le maire du Grand Stade et je serai tout aussi incontestablement le député du Grand Stade. (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste.*) Grand Stade, car telle doit être définitivement son appellation. C'est d'ailleurs pourquoi je suis le président d'honneur de l'Association des amis du Grand Stade, laquelle - je crois pouvoir le dire - a déployé de grands efforts pour aboutir au choix que vous venez d'annoncer.

M. Guy Hermier. On ne peut pas dire qu'il élève le débat !

M. Raoul Béteille. Bien entendu, sur place, nous sommes conscients qu'il s'agit avant tout d'une affaire nationale et même internationale pour que la coupe du monde de football puisse se jouer sur le territoire français ; c'est un enjeu de taille. Le Gouvernement avait donc à tenir compte, pour l'implantation et la construction d'un grand stade d'au moins 80 000 places, de certains paramètres - comme on dit maintenant dans un langage savant que j'aime modérément - qui vous ont heureusement amenée à choisir l'orientation que vous avez prise et qui comptaient pour vous au moins autant que ceux que nous touchions du doigt sur place. Précisément, nous avons sous les yeux quelques évidences locales qui me conduisent encore une fois, en tant que député de la première circonscription, à me réjouir de ce que vous venez d'annoncer, madame le ministre, à vous remercier en même temps que M. le Premier ministre, le Gouvernement tout entier et tous ceux qui ont attentivement étudié et finalement résolu, au moins quant au principe, le problème difficile qui se posait. Mes remerciements iront aussi naturellement tout particulièrement à M. le maire de Paris (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste) qui nous a apporté son appui. Il l'a fait - tout le monde l'a senti sur place - avec la hauteur de vue que tout le monde lui reconnaît,...

M. Jean-Claude Lefort. Ce n'est pas votre cas !

M. Raoul Béteille. ... avec la force qu'il sait mettre au service du bien public et aussi sa générosité chaleureuse et clairvoyante. (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Eric Raoult. Très bien !

M. Raoul Béteille. Le terrain du Cornillon est situé sur le territoire, certes, de la commune de Saint-Denis, mais il appartient à la ville de Paris qui se propose d'en céder gratuitement au moins une partie, et je tenais à le dire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Au total, mesdames, messieurs, le résultat de la décision du Gouvernement est, me semble-t-il, double.

Comme Mme le ministre vient de vous le dire, pour tous ceux qui aiment et pratiquent, honnêtement, le sport, pour ceux qu'on appelle en France les sportifs, qu'y-a-t-il ? Un stade magnifique, de dimensions internationales, à cinq minutes des portes de Paris, c'est-à-dire en termes olympiques, pour utiliser une référence à cette Grèce antique que j'aime tant, une sorte de voie triomphale, une sorte de prolongement royal de notre grand Paris vers la basilique de Saint-Denis. C'est noble et c'est superbe ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Je suis aussi le témoin - et ce n'est pas sans importance - de l'enthousiasme des habitants de ma circonscription tout entière, en particulier de la jeunesse, pour laquelle je travaille de tout mon cœur. Ceux qu'on appelle les jeunes - cette expression sert trop souvent à désigner des éléments en difficulté, alors qu'elle recouvre, heureusement, un grand nombre de jeunes gens et de jeunes filles d'une grande diversité mais admirablement intentionnés et porteurs de tous nos espoirs - me disent : « Voilà enfin quelque chose d'épatant. » C'est le terme qu'ils emploient. Ils sont heureux, madame le ministre, et c'est pour cela d'abord que je vous remercie. Vous leur donnez envie de vivre et c'est merveilleux ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme Muguette Jacquaint. Et ce n'est pas un discours politicien ?

M. le président. Monsieur Béteille, il va falloir conclure !

M. Raoul Béteille. Je me félicite aussi, et hautement, des retombées locales de première importance qui seront le résultat sur place de ce beau projet. D'abord l'aspect désolant de la Plaine-Saint-Denis, quartier défavorisé, sinistré dont l'atmosphère rend la vie des habitants si malheureuse et si pitoyable va disparaître grâce, à la fois, à une architecture intelligente et harmonieuse, à la refonte de dessertes tant routières que ferroviaires et, enfin, et surtout, à la couverture indispensable et tant attendue de l'autoroute A 1 dont l'état actuel fait de la vie des habitants un véritable enfer.

En outre, l'activité économique engendrée par les travaux de construction et d'aménagement auxquels je viens de faire allusion va faire revivre la circonscription que je représente, non seulement la Plaine-Saint-Denis, mais Saint-Ouen où je sens souvent un frémissement annonciateur de la reprise et de la création d'emplois. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Madame le ministre, je pense qu'aucun obstacle d'ordre financier ne s'opposera à cette réalisation. Nous souhaitons que tous ceux qui ont annoncé une participation, les uns modeste, comme la commune de Saint-Denis, les autres plus grande, comme le conseil général et le conseil régional, tiennent leurs promesses ; tous ceux que je représente les en remercie d'avance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme Muguette Jacquaint. C'est ça un discours non politicien ?

M. Guy Hermier. Il faut l'arrêter !

M. Raoul Béteille. En conclusion, il faut aussi penser au statut de ce Grand Stade. Il doit s'agir d'un établissement public du plus haut niveau, arraché à toute mainmise locale, de manière que ce soit vraiment, comme on l'a dit, le Grand Stade de la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme Muguette Jacquaint. Et ce discours n'est pas partisan ?

M. Pierre Mazeaud. Mme Jacquaint est K.O. ! (*Sourires.*)

M. le président. Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Jean Glavany.

M. Jean Glavany. Madame le ministre, je me garderai bien de faire l'énumération des contrevérités qui émailaient votre propos sur ce dossier. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Patrick Ollier. Provocateur ! Esprit partisan !

M. Jean Glavany. Mes chers collègues, vous pouvez protester, l'Histoire jugera, en particulier les longs feuillets qui nous attendent sur cette affaire !

M. Robert Pandraud. Mais où est M. Bartolone ?

M. Pierre Mazeaud. Il est sur un stade !

M. Jean Glavany. J'en parlerai dans un instant.

Mme le ministre, mon sentiment est que vous avez fait passer, avec le Gouvernement, l'intérêt particulier avant l'intérêt général pour des raisons incompréhensibles ou plutôt trop compréhensibles ! Par aveuglement tout d'abord. Vous avez remis en cause, dès votre arrivée au Gouvernement, une décision prise par les gouvernements précédents, précisément parce qu'elle avait été prise par eux.

M. Patrick Ollier. Parce que c'était une mauvaise décision !

M. Robert Pandraud. Bien sûr !

M. Jean Glavany. Vous avez d'ailleurs pris des risques très graves. Par exemple, à plusieurs reprises et publiquement, vous avez déclaré, pendant un appel d'offres public, que celui-ci serait...

M. Pierre Mazeaud. M. Rocard parlait sans notes, lui !

M. Jean Glavany. ... infructueux, comme si vous aviez déjà des indications sur son résultat, à moins que vous n'avez eu des contacts avec des gens qui étaient chargés d'y répondre ! (*Vives protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Patrick Ollier. Scandaleux. Cela vous va bien de dire ça avec le dossier Urba sur le dos !

M. Jean Glavany. Si ce n'est pas par aveuglement c'est peut-être par souci de faire plaisir au mouvement sportif, ou plutôt à certains dirigeants du mouvement sportif, brillants et courageux défenseurs de l'intérêt général - cela va sans dire, mais j'ose le dire -, un petit millier de privilégiés, ceux qui vont au stade en toutes circonstances en oubliant ceux qui vont vivre avec ce stade ! C'est ça le problème.

M. Pierre Mazeaud. Carton rouge !

M. Jean Glavany. Ce faisant, vous avez laissé en route l'intérêt général, celui de l'Est parisien, une fois de plus oublié, alors que le Gouvernement est censé lancer un grand débat sur l'aménagement du territoire.

M. Patrick Ollier. C'est fait !

M. Jean Glavany. Cette décision est le premier échec de ce débat et celui des contribuables ; j'y reviendrai dans un instant.

L'argument selon lequel Melun-Sénart était trop loin...

M. Patrick Ollier. Il faut lui dire où est Saint-Denis !

M. Jean Glavany. ... ne veut strictement rien dire.

M. Pierre Mazeaud. Si !

M. Jean Glavany. D'abord, parce que toutes les études faites dans le monde entier, y compris au Parc des Princes, sur la fréquentation des stades montrent que la

population qui assiste à ces matches est une population captive, qui y vient par passion et pour laquelle la distance au stade n'a aucun caractère discriminant.

M. Patrick Ollier. Parlez-en aux sportifs, avant de dire ça !

M. Jean Glavany. Les plus grands stades américains et les plus rentables sont situés à l'extérieur des agglomérations, en particulier le plus moderne d'entre eux, celui de Meadow Land, qui est situé à 40 kilomètres de l'agglomération new-yorkaise.

M. Eric Raoult. Mauvais joueur !

M. Pierre Mazeaud. Le Madison Square Garden est dans New York !

M. Jean Glavany. Ensuite, trop loin pour qui ? Pour M. Mazeaud sans doute, pour ceux qui ont l'habitude d'aller au Parc des Princes, qui ont leur siège social avenue d'Iéna ou qui ont des rédactions du côté du Sud-Ouest parisien.

M. Eric Raoult. Tapie !

M. Jean Glavany. Mais pas trop loin pour les millions d'habitants de l'Est parisien...

M. Robert Pandraud. Il ne sait pas où est Saint-Denis !

M. Patrick Ollier. Dites-le lui !

M. Jean Glavany. ... systématiquement privés depuis des dizaines d'années de toute implantation d'équipement public et qui auraient été plus près du stade de Melun-Sénart que du Parc des Princes !

M. André Fanton. La gauche caviar ne connaît pas Saint-Denis !

M. Jean Glavany. Vous avez donc finalement choisi la solution la plus coûteuse, la plus en retard et la plus incommode. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement de la République.*)

M. Eric Raoult. Défaitiste !

M. Jean Glavany. La plus coûteuse parce que, tout le monde le sait, plus l'équipement sportif se situe en milieu urbain, plus il doit être accompagné d'un projet urbanistique.

M. Robert Pandraud. Dans les Causses, ce serait moins cher !

M. Pierre Mazeaud. Au Larzac !

M. Jean Glavany. C'est d'ailleurs ce qu'écrivait M. Périllat, rapporteur au nom de la ville de Paris, il y a trois ans, recommandant à l'Etat de rechercher à l'extérieur de l'agglomération. Je vois que, sur ce sujet, beaucoup de beaux esprits ont changé d'avis !

Je dois vous dire en confiance que le pari d'implanter le Grand Stade en Seine-Saint-Denis, département défavorisé s'il en est, est en soi intéressant et courageux. (« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.) Mais - attendez ! - pour m'en être entretenu à plusieurs reprises, avec Véronique Neiertz et avec Claude Bartolone...

M. Eric Raoult et M. Pierre Mazeaud. Où est-il ?

M. Jean Glavany. ... qui défendent avec ardeur les intérêts de ce département, il y a là un vrai enjeu et, en même temps, le risque suprême du vrai traumatisme pour cette banlieue. C'est de cela qu'il faut parler. Si j'ai un conseil à donner à mon collègue Braouezec c'est de négocier ardemment et hardiment avec l'Etat les contreparties. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Pierre Mazeaud. Il le sait !

M. Patrick Ollier. Il n'a pas besoin de vous !

M. Robert Pandraud. Il est majeur !

M. Jean Glavany. Les engagements doivent être chiffrés et pris avant toute décision et non après.

La réalité est simple Melun-Sénart, disiez vous, madame le ministre, coûterait 800 millions de francs ; expliquez-moi comment Saint-Denis pourrait être moins cher alors que tout indique que ce sera deux à trois fois plus cher pour les raisons urbanistiques qu'on expliquait à l'instant. Quand on est devant l'ardoise blanche, je me demande comment on peut dire aux contribuables qu'on a pris la décision de sagesse, alors que c'est la plus coûteuse !

C'est la solution la plus en retard parce que, selon la presse, aucune étude, aucun forage n'a encore été fait dans le sous-sol, d'où des risques qui, je l'espère, vous seront épargnés.

M. Eric Raoult. Défaitiste !

M. Patrick Ollier. Mauvais esprit !

M. Jean Glavany. Enfin, c'est la solution la plus irréalisable. Toutes les études sur la fréquentation des stades dans le monde, qui montrent que la distance n'est pas discriminante, démontrent aussi que, quels que soient les modes de transport en commun que vous mettrez en place et qui, de toute façon, seront coûteux - métros, RER, TGV, tramways -, plus de 50 p. 100 des spectateurs des grands stades y vont avec leur voiture particulière. C'est comme cela partout dans le monde ! Pour un stade de 85 000 places et une occupation moyenne des voitures de l'ordre de 2 ou 2,5 passagers, il faudra 15 000 places de parking pour ce stade. Or vous n'avez pas la place d'en faire 4 000 à Saint-Denis. Voilà le problème ! Les élus du XVI^e arrondissement de Paris et de Boulogne refusent les traumatismes pour leurs quartiers, avec les voitures qui se garent sur les trottoirs...

M. Eric Raoult. Oh !

M. Jean Glavany. Allez leur demander ! Vous n'y êtes jamais allé, monsieur Raoult. Moi oui !

M. Arthur Dehaine. Le XVI^e, c'est vous !

M. Jean Glavany. Là, ce sont les gens de votre parti ! Vous n'avez pas l'habitude de les affronter !

Le plus scandaleux est que vous souhaitez transférer ce traumatisme pour la vie des riverains du XVI^e arrondissement vers les habitants de Saint-Denis, sans garantie !

M. Eric Raoult. C'est scandaleux !

M. Jean Glavany. Les vingt-cinq hectares du Coraillon ne permettront pas de réaliser tout le programme défini à l'origine : un stade avec piste d'athlétisme, terrains annexes pour organiser d'éventuels jeux Olympiques et 12 000 ou 15 000 places de parking.

Ma question est donc simple : qu'allez-vous sacrifier ? Les intérêts des sportifs ? Ceux de la Seine-Saint-Denis ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Eric Raoult. Et Mme Neiertz applaudit !

M. le président. Pour le groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre, la parole est à M. Edouard Landrain.

M. Edouard Landrain. Madame le ministre, enfin une décision sage, une décision solide et incontestable. *(« Très bien ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)* Oui, 1998, c'est pour demain ! Le

monde sportif international était très inquiet de l'attitude de la France qui, à force d'atermoiements, repoussait de plus en plus la décision que vous avez su prendre et dont on doit vous savoir gré.

M. Robert Pandraud. Bravo !

M. Edouard Landrain. Je dirai à M. Glavany que Sydney a été choisi pour les jeux Olympiques précisément parce que les équipements sportifs se trouvent dans la ville même. Contrairement à ce qu'il dit, on essaye de plus en plus de rapprocher les équipements sportifs ou culturels des villes.

M. Charles Baur. Très bien !

M. Edouard Landrain. Vu de Paris, le site est bon. Vu de la province, il est excellent. Paris est un symbole. Nous venons à Paris. Nous n'allons pas à Melun-Sénart !

M. Julien Dray. C'est du racisme !

M. Edouard Landrain. Du point de vue international, Paris, c'est aussi un symbole important. Si vous aviez fait le choix, madame le ministre, de mettre le stade à la campagne, il aurait peut-être réjoui certains humoristes, mais il aurait été mauvais sur le plan sportif.

M. Eric Raoult. Très bien !

M. Edouard Landrain. Mon inquiétude porte sur le coût. Je ne voudrais pas que, comme le Gouvernement précédent, vous puisiez dans le FNDS pour arriver à faire la jointure financière, comme pour Magny-Cours et pour les jeux Olympiques d'Albertville. Il ne faudrait pas que cela recommence.

Et nous serons extrêmement vigilants sur ce point.

Madame le ministre, votre décision est sage et bonne en ce qui concerne le stade de Paris.

M. Julien Dray. De Seine-Saint-Denis !

M. Edouard Landrain. Pour moi, c'est le stade de Paris ! Et vu de la province et de partout ailleurs dans le monde, c'est aussi le stade de Paris ! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Mais le stade de Paris n'est pas le seul prévu pour la Coupe du monde de football. Pouvez-vous nous rassurer, madame le ministre, quant à la poursuite de la construction ou de la modification des stades existants, en province. Les 30 p. 100 que vous avez prévus pour l'aménagement de l'ensemble des stades en France seront-ils maintenus ? Continuerez-vous à assurer le financement ? En province, nous sommes inquiets également, en particulier à Nantes où le stade construit en 1984 pour la Coupe d'Europe de football doit être modifié pour répondre aux nouveaux règlements, ce qui devrait coûter 42 millions de francs.

En dépit de son inquiétude réelle, le milieu provincial n'en applaudit pas moins à la construction du stade de Paris, même à Saint-Denis ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Pour le groupe République et Liberté, la parole est à M. Jean-Pierre Soisson.

M. Jean-Pierre Soisson. Je n'étais pas pour l'implantation du Grand Stade à Melun-Sénart, et je m'étais d'ailleurs fait taper sur les doigts par M. Pierre Bérégovoy pour l'avoir dit à l'époque.

M. Eric Raoult. Très bien !

M. Jean-Pierre Soisson. Je maintiens donc la position qui a été constamment la mienne.

Madame le ministre, je suis heureux de vous saluer dans ces fonctions qui ont été les miennes. Le Grand Stade a donné lieu à un feuilleton qui dure depuis des années.

Mais comment parler de football devant M. Philippe Séguin qui est sans doute celui d'entre nous qui connaît le mieux le football, avec d'autres, ...

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. Comme Bernard Tapie ! (Rires.)

M. Jean-Pierre Soisson. ... comme un député du Pas-de-Calais que j'aperçois.

Si nous sommes, en effet, quatre ou cinq à pouvoir citer la composition des équipes de première division, M. Philippe Séguin est sans doute le seul à pouvoir interpréter intelligemment un changement de composition de l'équipe de France. (Sourires et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. Jean-Claude Lefort. Tout à fait, Thierry ! (Sourires.)

M. Julien Dray. Il a même interprété le résultat du match contre Israël !

Jean-Pierre Soisson. Monsieur Dray, parlez plutôt de politique que de football, car en la matière vous êtes complètement démunis !

Le feuilleton du Grand Stade, dis-je, dure depuis trente ans. Je souhaite sincèrement que votre décision nous permette d'en voir l'aboutissement. Comme Auxerre est plus proche de Melun-Sénart que de Saint-Denis et que je ne suis pas député de la Seine-Saint-Denis, on ne peut me soupçonner d'avoir quelque intérêt immédiat dans ce choix. J'ai dit, et je le répète, que choisir un stade qui n'aurait pas été à proximité immédiate de Paris n'aurait eu aucun sens sportif ni économique. (Applaudissements sur divers bancs du groupe République et Liberté et sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.) Je suis d'autant plus à l'aise pour le dire que j'étais partisan de Nanterre qui, proche de Paris, me paraissait un bon site, et que je m'étais penché sur l'aménagement du Parc des Princes. Vous choisissez Saint-Denis, je vous fais confiance. D'ailleurs je ne crois pas que Jacques Périllat, dont on a cité le nom tout à l'heure et qui, en tant que directeur des sports alors que j'étais secrétaire d'Etat puis ministre, a conduit ce dossier avec une très grande intelligence, était favorable à Melun-Sénart. Je ne voudrais pas cependant interpréter des conversations privées.

Il vous revient maintenant, madame le ministre, de maintenir la décision, quelle qu'elle soit. Car nous avons trop hésité pour que ce choix ne soit pas définitif. Il vous faut aussi obtenir les financements de toutes les collectivités - faire la quête, en quelque sorte. Or, le stade coûtera cher, plus cher que vous ne le dites pour l'instant. Un grand stade, quels qu'en soient l'emplacement, les infrastructures, les conditions d'accès, cela représente plus de deux milliards de francs. Comment payer tout cela ? Bien évidemment, le FNDS y participera. (Mme le ministre fait un signe de dénégation.)

Mais si ! Comme pour les jeux d'Albertville et même pour le merveilleux stade de La Beaujoire, à Nantes ! J'avais juré mes grands dieux que l'opération Grand Stade ne serait pas financée par le FNDS. M. Hage m'avait tiré cette affirmation. Le FNDS a donné et il redonnera !

Je souhaite donc que vous mainteniez votre décision car elle répond à l'attente du mouvement sportif, que les financements puissent être rapidement bouclés et que

tout le monde y participe très largement, et pas seulement l'Etat, et qu'ainsi la Coupe du monde de football puisse se dérouler dans de bonnes conditions en 1998. (Applaudissements sur divers bancs du groupe République et Liberté et sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à Mme le ministre de la jeunesse et des sports.

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Monsieur Braouezec, pour répondre à votre souci d'intégrer le stade dans le site et dans la cité, souci que nous partageons, Mme le ministre de la ville, M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et moi-même, nous allons rédiger un cahier des charges extrêmement exigeant en vue de la préparation du concours de conception et de construction qui sera lancé. Il me paraît logique, bien sûr, d'associer la ville de Saint-Denis à l'élaboration de ce document.

Les rapports du sport et de la morale constituent un des chantiers que j'ai ouverts depuis mon arrivée. Plusieurs opérations seront menées dans les prochains mois. Ainsi un colloque se tiendra sur le sujet au mois de décembre, et, parce que ce problème n'est pas seulement français mais intéresse tous les pays, un autre se tiendra au mois de février prochain, à Strasbourg, sur le sport et l'argent, auquel j'ai souhaité associer les ministres compétents du Conseil de l'Europe. Les rapports du sport et de l'argent me semblaient devoir faire l'objet d'une réflexion, ce qui n'exclut pas une réflexion plus générale sur une morale.

Monsieur Bêteille, je suis heureuse de saluer l'un des députés du Grand Stade, que je vois nombreux sur ces bancs. Je vous suis reconnaissante d'avoir rappelé l'effort consenti par la ville de Paris, qui met à disposition le terrain nécessaire pour la construction du stade et de ses aménagements extérieurs. Il s'agira, bien entendu, d'un stade de dimension et de vocation internationales, mais nous souhaitons qu'il puisse être utilisé par les habitants de Saint-Denis et des communes avoisinantes. Il ne saurait servir seulement à accueillir de temps en temps quelques grandes manifestations. Il devra s'intégrer dans la ville et dans la vie des sportifs et des habitants.

M. Eric Raoult. Très bien !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Le Gouvernement a le souci que chacun tienne ses promesses. Au cours des quinze derniers jours, nous avons repris contact avec les autorités intéressées des diverses communes, du département et de la région. Nous avons obtenu des engagements écrits tant sur le plan financier et juridique que sur les délais de procédure.

Si la construction d'un stade est importante, sa gestion quotidienne ne l'est pas moins, et j'ai souhaité qu'il puisse s'ouvrir à d'autres manifestations que sportives.

Pour la formule juridique, c'est la concession qui sera retenue.

Monsieur Glavany, vous nous avez assené...

M. Eric Raoult. Des lieux communs !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. ... des affirmations que je mettrai sur le compte de la déception de voir que vos intentions et vos travaux, dont je ne doute ni de l'intérêt ni du sérieux, n'ont pas été suivis d'effet.

M. Patrick Ollier. Glavany est mauvais joueur !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Je ne peux en tout cas laisser passer certaines choses.

Selon vous, l'implantation à Saint-Denis de ce stade aurait été décidée à la demande de quelques dirigeants sportifs. Mais pour qui faire un stade si ce n'est pour les sportifs? Je vous fais remarquer par ailleurs que ces dirigeants sportifs ne sont rien moins que les représentants du football, du rugby et du mouvement olympique national, donc de l'ensemble du monde sportif français. Se sont prononcés aussi des joueurs, parmi lesquels des footballeurs, notamment du Paris-Saint-Germain. Lisez les journaux et vous vous rendrez compte qu'ils n'étaient pas les seuls!

M. Charles Baur. Très bien!

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. S'il est vrai que les sportifs se moquent de la distance, pourquoi ni les footballeurs ni les rugbymen, représentés par leur fédération, n'avaient-ils pas envie d'aller à Melun-Sénart? Vous prétendez que les stades les plus rentables sont les plus éloignés. Vous qui avez joué, je crois, au rugby, vous devriez savoir que compte aussi un certain environnement offrant certaines ressources en animation, qui permettent de se retrouver après un match plutôt que d'être obligé de reprendre immédiatement des transports. Je sais que vous êtes passé du rugby au golf, sport que ne caractérise peut-être pas le même esprit de convivialité, et que, dans les Landes, vous pouvez ne pas avoir cette préoccupation, mais à Paris, cela compte! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Eric Raoult. La gauche caviar!

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Quant à affirmer que je n'ai pas pris en compte l'intérêt général de l'Est parisien, monsieur Glavany, sachez que beaucoup d'élus de la région, dans des interventions tout ce qu'il y a de plus officielles, ont affirmé qu'ils ne voulaient à aucun prix du Grand Stade à Melun-Sénart.

M. Patrick Ollier. Il ne le savait pas!

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Je les crois au moins aussi susceptibles que vous de représenter la population.

M. Eric Raoult. Trahi par les siens! Merci, Rocard!

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Vous avez conclu avec conviction que j'avais choisi la solution la plus coûteuse, la plus en retard et la plus irréalisable.

Puisque vous mettez le sujet sur le tapis, examinons ce qu'aurait coûté le stade de Melun-Sénart. Non seulement il était demandé à l'Etat entre 800 millions et 1 milliard de francs, mais les garanties exigées par les sociétés opératrices nous auraient coûté au moins 400 millions supplémentaires. A l'Etat, l'opération revenait donc déjà à 1,6 milliard, sans compter l'environnement pour lequel il aurait fallu déboursier 1,2 milliard de francs. Il n'était pas très difficile de faire moins cher! En particulier, en choisissant d'autres techniques: si nous souhaitons un stade écologique, c'est certes parce que nous nous préoccupons de l'environnement, mais aussi parce que de tels stades sont beaucoup moins chers.

Au surplus, il convient, au coût de la construction, d'ajouter le coût de l'exploitation. Et vous ne sauriez prétendre qu'un stade très éloigné de Paris coûte moins cher en exploitation qu'un stade proche de la capitale, plus accessible. On peut faire beaucoup de choses à Saint-Denis qui n'auraient pu être faites plus loin.

Vous dites que c'est la solution la plus en retard. Je ne doute pas que vous soyez experts en la matière puisque, en quatre ans, vous n'avez pas été capables d'aboutir à une solution! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du*

Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.) Pour ma part, en six mois, je suis parvenue à une décision...

M. Julien Dray. Elle coûte quatre fois plus cher!

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. ... et j'ai préparé un calendrier très détaillé - ce qui manquait pour Melun-Sénart - qui sera respecté.

Nous n'avons pas écarté l'hypothèse d'une pollution en sous-sol. Des analyses sont en cours. En tout état de cause, des contacts ont été pris avec Gaz de France qui sait parfaitement la traiter, l'ayant déjà fait sur bien d'autres sites. Nous en avons tenu compte pour prévoir d'éventuels retards et nous sommes assurés de tenir les délais prévus.

Je ne pense pas non plus que ce soit la solution la plus irréalisable. On peut l'assimiler au cas de Sydney dont le site en centre-ville a emporté la décision.

Quant aux problèmes de transport, nous sommes parfaitement à même de les maîtriser et probablement plus facilement que dans le site que vous préconisez.

M. Jean Glavany. Avez-vous prévu les 12 000 places de parking?

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. M. Landrain a d'ailleurs souligné les avantages d'un site de centre-ville.

Qu'il sache également que, bien que le FNDS soit assuré de recevoir 850 millions de francs, il ne saurait supporter le coût du Grand Stade, ni d'ailleurs celui des autres stades.

M. Laurent Cathala. Votre budget non plus!

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. La liste des stades de province est actuellement à l'étude. Dans les trois mois, les sites choisis seront proclamés. Les financements sont d'ores et déjà prévus, mais ils seront affinés en fonction de cette liste.

Monsieur Soisson, je vous remercie de votre approbation, mais elle me paraissait logique, sachant l'intérêt que vous portez au sport.

Vous me demandez si cette décision sera maintenue. Bien sûr, et obtenue en six mois, elle sera suivie d'effet très rapidement. Dans une quinzaine de jours sera constituée l'association précurseur de la société d'économie mixte qui sera elle-même créée d'ici à quelques semaines. J'aurai l'occasion de présenter devant le Parlement un projet de loi qui donnera toute garantie en matière d'urbanisme. Ce «verrouillage» juridique devrait permettre d'éviter les problèmes.

M. Robert Pandraud. Très bien!

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Pour ce qui est de la participation des collectivités locales, la ville de Saint-Denis et le département de la Seine-Saint-Denis fournissent plus de 200 millions de francs, la ville de Paris met le terrain à disposition et nous attendons environ 300 millions du conseil régional. Enfin, l'Etat apportera 590 millions pour les infrastructures extérieures.

Vous pensez, monsieur le député, que le coût final sera plus élevé. J'ai déjà répondu que le coût du Grand Stade a été étudié dans le détail. Je n'irai pas jusqu'à affirmer qu'il n'y aura aucun dépassement ou que l'inflation ne gonflera pas ce coût. Néanmoins, soyez assuré que nous veillerons, en particulier dans le cahier des charges, à éviter tout dérapage. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur divers bancs du groupe République et Liberté.*)

M. le président. Nous en avons terminé avec la communication hebdomadaire du Gouvernement.

Suspension de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures cinquante-cinq, est reprise à dix-sept heures cinq, sous la présidence de M. Loïc Bouvard.)

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD, vice-président

M. le président. La séance est reprise.

2

LOI DE FINANCES POUR 1994

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1994 (n^{os} 536, 580).

BUDGETS ANNEXES DE LA LÉGION D'HONNEUR ET DE L'ORDRE DE LA LIBÉRATION

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits des budgets annexes de la Légion d'honneur et de l'Ordre de la Libération.

Je suis heureux, au nom de l'Assemblée, de saluer la présence, au côté de M. le garde des sceaux, du général Forray, grand chancelier de l'Ordre de la Légion d'honneur, et du général Simon, chancelier de l'Ordre de la Libération.

La parole est à M. Didier Migaud, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Didier Migaud, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre d'État, garde des sceaux, monsieur le grand chancelier de l'Ordre de la Légion d'honneur, monsieur le chancelier de l'Ordre de la Libération, mes chers collègues, les dotations des deux projets de budgets annexes qui nous sont présentés aujourd'hui auront en 1994 des évolutions différentes.

En effet, si les crédits de l'Ordre de la Légion d'honneur augmentent, ce dont on ne peut que se réjouir, ceux de l'Ordre de la Libération sont en diminution.

Les crédits de l'Ordre de la Légion d'honneur passeront de 113,1 millions de francs en 1993 à 120,3 millions de francs en 1994, soit une augmentation de 6,39 p. 100.

Cette croissance recouvre naturellement des situations contrastées au niveau des chapitres budgétaires. Le temps qui m'est imparti ne me permet pas de vous en donner le détail et je vous invite à vous reporter pour cela à mon rapport écrit. Je souhaite toutefois dire quelques mots des évolutions les plus marquantes.

Les ressources de l'Ordre seront l'année prochaine en augmentation sensible non seulement parce que la subvention versée par le ministère de la justice progressera de

6,53 p. 100, mais parce que les droits de chancellerie seront relevés. Ces droits n'avaient pas été modifiés depuis 1990. Ils seront majorés d'environ 10 p. 100 le 1^{er} janvier 1994, ce qui, en même temps que les relèvements traditionnels des frais de pension des élèves, contribuera à augmenter les recettes propres de l'Ordre.

Pour les dépenses, on constate que l'Ordre de la Légion d'honneur n'échappe pas aux efforts de rigueur qui ont été imposés cette année dans le cadre de la préparation du budget.

Les crédits de fonctionnement ne sont majorés que de 0,75 p. 100, mais le paiement des traitements supporte l'essentiel des économies. Les dépenses de fonctionnement réelles de la Grande Chancellerie et des maisons d'éducation devraient progresser de près de 3 p. 100, ce qui est convenable, compte tenu de l'inflation attendue.

Les crédits d'investissement, en revanche, atteindront 19,35 millions de francs au lieu de 12,86 millions de francs. Cette augmentation forte ne doit pas dissimuler le fait que les autorisations de programme sont en forte baisse. Il s'agira donc, en 1994, de procéder à l'achèvement de travaux déjà engagés plutôt que d'entamer des opérations nouvelles. De surcroît, les crédits d'investissement ont supporté en 1992 et 1993 la plus grande part des annulations opérées sur le budget annexe et la réfection de la chapelle des Loges a été ajournée.

A ce propos, la commission des finances s'est interrogée sur l'éventualité d'une participation du ministère de la culture aux travaux prévus sur des sites classés ou qui pourraient l'être.

S'agissant de la chapelle des Loges, le classement au titre de monument historique serait le bienvenu et pourrait permettre, dans le respect des règles régissant les budgets annexes, un abondement de crédits par le ministère de la culture. On peut en effet s'étonner que l'Ordre ne reçoive pas d'aides de la culture pour ses sites classés, comme la grande chancellerie, même s'il faut nuancer ce propos.

Le même mouvement tendant à réduire les investissements nouveaux est observé pour l'Ordre de la Libération, dont les crédits baisseront en 1994 de 4,63 p. 100. Si les travaux de maçonnerie réalisés sur la façade ouest de la chancellerie ont nécessité, cette année, une dotation particulière, aucun crédit d'investissement n'est prévu en 1994.

Pour son fonctionnement, l'Ordre de la Libération devrait recevoir 3,8 millions de francs, soit près de 4 p. 100 de plus qu'en 1993.

La modestie des chiffres ne doit pas faire oublier l'importance des missions dévolues tant à l'Ordre national de la Légion d'honneur qu'à l'Ordre de la Libération. Je les rappelle brièvement.

En premier lieu, les chancelleries doivent préparer les décisions des conseils de l'Ordre et elles doivent maintenir la discipline des membres de chacun des deux ordres.

En deuxième lieu, les deux ordres doivent gérer et maintenir en état leur patrimoine immobilier.

En outre, l'Ordre de la Légion d'honneur remplit la mission, noble entre toutes, qui consiste à préparer l'avenir en assurant l'éducation des filles et des petites-filles des légionnaires français et étrangers qui leur sont confiées.

Les deux maisons des demoiselles de la Légion d'honneur, sises aux Loges et à Saint-Denis, reçoivent en effet près de mille jeunes filles par an, dans des classes qui vont de la sixième à la deuxième année de BTS de

commerce international depuis la rentrée de 1991. Celles-ci y bénéficient d'un enseignement de très haute qualité qui recueille des résultats des plus satisfaisants puisque près de 90 p. 100 des élèves présentées au baccalauréat ont été reçues en 1993, dont près de la moitié avec mention.

Je voudrais maintenant faire état d'un problème qui me semble important : les conditions de nomination des anciens combattants dans l'Ordre de la Légion d'honneur.

En ce qui concerne les contingents exceptionnels qui leur sont réservés, le décret du 6 novembre 1990, fixant les contingents pour les années 1991, 1992 et 1993 a opéré une réduction drastique. Alors que, pour la période 1988-1990, étaient prévus un contingent de 1 000 croix pour les anciens combattants de la guerre 1914-1918, médaillés militaires, blessés ou décorés, et un contingent égal pour les vétérans de celle de 1939-1945, pour la période 1991-1993, ce dernier a été ramené à 450 croix et le contingent réservé aux anciens de 1914-1918 a été supprimé.

Avant la fin de l'année, le Président de la République signera un décret fixant les contingents pour les années 1994 à 1996. Je souhaiterais, comme la commission des finances, l'ouverture de deux contingents exceptionnels.

Le premier viserait à honorer les combattants des conflits postérieurs à 1945. Il serait réservé aux anciens combattants d'Afrique du Nord et des territoires d'opérations extérieures et assorti de conditions de nomination analogues à celles prévues pour les anciens combattants des deux guerres mondiales. Cette mesure pourrait s'inscrire dans le cadre de la célébration des mérites de ces anciens combattants qui ont pu fournir les mêmes sacrifices que leurs aînés, sans avoir eu toujours le sentiment que la nation leur était pleinement reconnaissante.

Le second contingent exceptionnel pourrait être ouvert à la fin de l'année en prévision de la commémoration de la Libération de la France, dont nous allons célébrer en 1994 le cinquantième anniversaire. Les patriotes, soldats de la France libre et résistants de l'intérieur, méritent un témoignage supplémentaire de notre reconnaissance, eux qui ont non seulement choisi la voie de l'honneur contre celle de la collaboration, mais qui, en chassant l'occupant nazi, ont contribué à éradiquer un système politique dont l'abjection n'est plus à démontrer.

M. Louis Mexandeau. Très bien !

M. Didier Migaud, rapporteur spécial. Chaque année, la commission des finances confie à l'un de ses membres la tâche de présenter les budgets annexes de la Légion d'honneur et de l'Ordre de la Libération.

Il ne saurait être question, assurément, de ramener à quelques lignes budgétaires les Ordres nationaux de la Légion d'honneur et du Mérite, l'Ordre de la Libération, la Médaille militaire. Cependant, la pérennité des traditions d'honneur et de service, dont les ordres nationaux assurent la conservation et la transmission, repose sur la bonne exécution de leurs missions par les grandes chancelleries.

Le budget annexe de la Légion d'honneur disposera en 1994 de ressources limitées comme celui de l'Ordre de la Libération.

Toutefois, conformément à une tradition établie, la commission des finances a, en témoignage de respect, et sur la proposition de son rapporteur, adopté à l'unani-

mité les budgets annexes de la Légion d'honneur et de l'Ordre de la Libération, et je vous demande, mes chers collègues, de faire de même. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice.

M. Pierre Méhaignerie, ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice. Monsieur le président, monsieur le Grand chancelier de l'Ordre de la Légion d'honneur, monsieur le chancelier de l'Ordre de la Libération, mesdames et messieurs les députés, je remercie M. le rapporteur de son excellente analyse des budgets annexes de la Légion d'honneur et de l'Ordre de la Libération pour l'année 1994.

Pour 1994, le projet de budget de la Légion d'honneur prévoit une progression des crédits, lesquels passent de 113,15 millions à 120,39 millions de francs, ce qui traduit un accroissement des dotations de 6,4 p. 100 par rapport à l'année précédente. Il s'agit notamment de financer dès cette année les travaux de rénovation des dortoirs de Saint-Denis ; ils en avaient besoin !

Les crédits du budget de la Légion d'honneur sont constitués pour l'essentiel de la subvention du ministère de la justice, 113,74 millions de francs, soit une hausse de 6,53 p. 100, et, pour une part plus modeste, des recettes propres de la Légion d'honneur, pour 6,64 millions de francs. Ces recettes propres sont en progression de 4,25 p. 100. A la majoration traditionnelle du prix des pensions et des trousseaux s'est ajoutée cette année celle des droits de chancellerie majorés au 1^{er} janvier 1994 de 10 p. 100, leur montant étant resté inchangé depuis 1990.

L'augmentation des dotations porte principalement sur les crédits de paiement affectés aux opérations en capital, qui passent de 12,860 millions de francs à 19,350 millions de francs. L'accroissement de ces dépenses d'investissement, point fort du budget présenté, doit permettre d'engager, en liaison étroite avec le ministère de la culture, les importants travaux de restauration et de rénovation que l'état actuel de la maison d'éducation de Saint-Denis rend indispensables. Il convenait, en effet, d'entreprendre dès cette année la réhabilitation des dortoirs de cet établissement, pour les adapter aux conditions de vie de notre époque.

L'année 1994 verra ainsi, si le budget proposé est adopté, la restauration d'un dortoir, ce qui représente des travaux importants puisqu'ils nécessitent la réfection du clos, du couvert, la révision de l'infrastructure et l'aménagement intérieur.

La maison d'éducation des Loges fera l'objet de quelques opérations de réfection et de sécurité - la restauration de la chapelle, différée jusqu'en 1996 par suite du gel des crédits, étant ajournée.

Les dotations de fonctionnement afférentes aux dépenses de personnels et aux moyens de services s'élèvent à 101 millions, soit une majoration de 0,75 p. 100. Ces dotations doivent permettre le paiement des traitements des membres de la Légion d'honneur et des médaillés militaires, le fonctionnement des services et l'action sociale de la grande chancellerie. Les crédits nécessaires au paiement des traitements de la Légion d'honneur et de la médaille militaire poursuivent la régression amorcée depuis 1983, le traitement étant réservé depuis le décret du 24 avril 1991 aux promotions, nominations et concessions fondées sur des blessures de guerre ou citations ou actes particuliers de courage et de dévouement.

Les crédits affectés au fonctionnement de l'administration centrale de la grande chancellerie et des maisons d'éducation augmentent de 0,92 p. 100.

La dotation affectée à l'action sociale est en légère augmentation au niveau des secours. Elle permettra d'attribuer des allocations aux membres des ordres ou à leurs familles se trouvant dans une situation difficile.

Il est de tradition d'évoquer, au cours de ce débat, les résultats scolaires des maisons d'éducation qui accueillent les filles ou petites filles des membres français de l'Ordre de la Légion d'honneur et préparent leur avenir. Les résultats scolaires de ces élèves, dont le nombre est identique à celui de l'année précédente, sont toujours remarquables, tant au niveau du premier qu'au niveau du deuxième cycle. Ainsi, 93,18 p. 100 d'entre elles ont obtenu le brevet des collèges et elles sont 121 à avoir réussi les épreuves du baccalauréat, soit un taux de réussite de 90,30 p. 100. J'ajoute que 49 d'entre elles ont obtenu une mention. Au terme du deuxième cycle d'études, un nombre appréciable de ces élèves ont pu poursuivre leur scolarité à la maison d'éducation de Saint-Denis. Ainsi, la classe d'hypokhâgne, que ne complète pas encore une classe de khâgne, a accueilli 27 élèves et la classe de BTS, 12.

Voilà pour la Légion d'honneur.

Quelques mots, brièvement, sur le budget annexe de l'Ordre de la Libération.

La subvention de l'Ordre de la Libération a été fixée à 3 843 540 francs. Elle recule de 4,6 p. 100, parce qu'il n'y a pas d'investissements prévus en 1994. Indépendamment des mesures acquises et des provisions pour hausses de rémunérations, les crédits augmentent de 100 000 francs pour une restauration mobilière concernant le mobilier national.

La modestie des crédits ne nous empêche pas de nous souvenir avec émotion de ceux qui ont servi notre pays et fait l'honneur de la France. *(Applaudissements.)*

M. le président. Je vous remercie, monsieur le ministre d'Etat.

BUDGET ANNEXE DE LA LÉGION D'HONNEUR

M. le président. J'appelle les crédits du budget annexe de la Légion d'honneur.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits ouverts à l'article 32, au titre des services votés, au chiffre de 113 821 903 francs.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme inscrites au paragraphe I de l'article 33, au titre des mesures nouvelles, au chiffre de 7 350 000 francs.

(Ces autorisations de programme sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits inscrits au paragraphe II de l'article 33, au titre des mesures nouvelles, au chiffre de 6 569 513 francs.

(Ces crédits sont adoptés.)

BUDGET ANNEXE DE L'ORDRE DE LA LIBÉRATION

M. le président. J'appelle les crédits du budget annexe de l'Ordre de la Libération.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits ouverts à l'article 32, au titre des services votés, au chiffre de 3 714 248 francs.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits inscrits au paragraphe II de l'article 33, au titre des mesures nouvelles, au chiffre de 129 292 francs.

(Ces crédits sont adoptés.)

Après l'article 54

M. le président. En accord avec la commission des finances, j'appelle l'amendement n° 25 tendant à insérer un article additionnel après l'article 54.

Cet amendement, présenté par M. Philippe Auberger, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, et M. Trémège, est ainsi rédigé :

« Après l'article 54, insérer l'article suivant :

« Le Gouvernement adressera au Parlement un rapport analysant les incidences du décret n° 91-396 du 24 avril 1991 modifiant le code de la Légion d'honneur et de la médaille militaire et réglementant les conditions d'attribution du traitement lié à ces décorations, sur la situation des anciens combattants qui auraient été susceptibles d'en bénéficier sous l'empire des règles antérieurement en vigueur. »

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Didier Migaud, rapporteur spécial. Par cet amendement, M. Philippe Auberger, rapporteur général de la commission des finances, et M. Gérard Trémège souhaitent que le Gouvernement adresse au Parlement un rapport qui analyse les incidences du décret du 24 avril 1991 modifiant le code de la Légion d'honneur et de la médaille militaire et réglementant les conditions d'attribution du traitement lié à ces décorations, et qui examine la situation des anciens combattants qui, selon les règles antérieurement en vigueur, auraient été susceptibles d'en bénéficier.

Cet amendement était peut-être à la limite de la recevabilité au niveau de notre séance d'aujourd'hui.

Cela dit, je ne vois, à titre personnel, aucun inconvénient à son adoption.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre d'état, garde des sceaux. Puisque tel est le souhait de la commission des finances, le Gouvernement fera ce rapport.

M. le président. La parole est à M. Jean Tardito.

M. Jean Tardito. Je ne vois pas de raison particulière à repousser cet amendement. Mais je profite de l'occasion pour renouveler une demande que j'ai formulée depuis plusieurs années auprès de M. le Président de la République. Et M. le Grand Chancelier ne verra, je pense, aucune malice à ce que je la formule au sein de cet hémicycle.

Etant donné que nous commémorerons l'an prochain le quatre-vingtième anniversaire du début de la guerre de 1914-1918, dont les derniers survivants ne sont, je crois, guère plus de 20 000 ou 25 000,...

M. Louis Mexandeau. Entre 7 000 et 8 000 !

M. Jean Tardito. A plus forte raison !

... il me semble qu'on pourrait les élever au grade de chevalier de la Légion d'honneur. Ce serait un geste significatif de notre pays !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 25. *(L'amendement est adopté.)*

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits des budgets annexes de la Légion d'honneur et de l'Ordre de la Libération.

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la justice.

La parole est à M. Raymond Marcellin, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Raymond Marcellin, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le garde des sceaux, mes chers collègues, quelques chiffres sont assez édifiants en ce qui concerne le budget de la justice et sa progression au cours des dernières années.

C'est un budget qui a progressé très lentement depuis 1963. Puis, il a dépassé le milliard de francs en 1971. Il vient enfin de franchir le seuil des 20 milliards dans le projet qui est soumis à l'Assemblée nationale pour 1994.

Puisque c'est une habitude de comparer la progression des crédits de chaque ministère avec celle du budget global de l'Etat, j'observe que l'augmentation de ce dernier par rapport à 1993 est de 1,1 p. 100 et celle du budget de la justice de 4,1 p. 100. Mais à ces crédits s'ajoutent ceux qui ont été ouverts au titre de la politique de la ville, soit 500 millions de francs. La dépense consacrée à la justice en 1994 augmenterait donc, au total, de 6,5 p. 100.

Cette progression ne doit pas, mes chers collègues, dissimuler que les crédits alloués à la justice constituent une part très modeste du budget général de l'Etat : 1,4 p. 100 en 1994.

Les augmentations de crédits portent sur les moyens des services qui augmentent de 4 p. 100, et les investissements, dont la progression dépasse légèrement 10 p. 100.

On trouvera ces chiffres dans mon rapport écrit, où je les ai présentés en détail - qu'ils concernent les services judiciaires, les juridictions administratives, l'administration pénitentiaire, la protection judiciaire de la jeunesse ou l'informatique.

Compte tenu du temps de parole d'un quart d'heure qui m'est imparti, je bornerai mon propos à quelques remarques d'ordre général.

Première remarque : la commission des finances appelle une nouvelle fois l'attention du Gouvernement sur le fait que la profession de magistrat est de moins en moins attirante. C'est aussi l'avis du barreau de Paris, qui vient de souligner dans une motion largement distribuée que le statut social et financier des magistrats ne pouvait être le gage d'un recrutement de qualité pour l'avenir si ce statut n'était pas promptement revalorisé grâce au plan quinquennal dont je parlerai tout à l'heure.

Il ne faut donc pas que les magistrats éprouvent le sentiment d'être défavorisés, notamment sur le plan indemnitaire. En 1990, une mesure financière permit de réaliser l'alignement indemnitaire des magistrats de l'ordre judiciaire et des magistrats des tribunaux de l'ordre administratif. Mais ceux-ci, s'appuyant à juste titre sur leur participation à des commissions de nature consultative, auraient obtenu en 1993, avec effet rétroactif en 1992, une augmentation indemnitaire correspondant à 7 p. 100 de leur rémunération principale. Il apparaît donc que les magistrats de l'ordre judiciaire demandent avec raison le rétablissement de la parité indemnitaire.

Monsieur le garde des sceaux, vous avez déjà pris ou fait prendre par arbitrage du Premier ministre une décision fort utile en la matière, puisque, grâce à une dotation supplémentaire d'un peu plus de 28 millions de francs, le taux indemnitaire moyen des magistrats est porté à 33 p. 100 du traitement brut.

Une question se pose : le Gouvernement a-t-il décidé le principe du rétablissement de la parité indemnitaire ? Ce serait là une mesure équitable.

Deuxième remarque : parmi les 500 créations nettes d'emplois budgétaires que vous avez pu obtenir, quarante emplois de magistrats de l'ordre judiciaire seront créés. Mais cet accroissement apparaît comme très modeste.

Cette appréciation peut être formulée à la lumière, notamment, des conclusions du rapport du groupe de travail présidé par M. François Terré sur la carrière des magistrats. Ce rapport, fait à la demande du ministère de la justice, préconisait le recrutement d'au moins 1 000 magistrats supplémentaires sur une période de cinq ans à compter de 1988, ce qui n'a pas été fait. Une fois de plus - et c'est désolant -, des études sérieuses commandées par un ministère ne débouchent sur rien, ou presque rien.

A titre de comparaison - ce sont des chiffres qui ont été souvent indiqués dans cet hémicycle -, il y avait en 1857, sous Napoléon III, 6 254 magistrats en France pour 37 millions d'habitants. Un siècle et demi plus tard, ils ne sont plus que 6 125 pour une population de plus de 57 millions d'habitants. En Allemagne, le nombre des magistrats avant l'unification était à peu près de 16 000 ; en Italie, il dépasse 8 000. Au demeurant, il faudrait faire une étude très poussée là-dessus et examiner de plus près ces chiffres.

Nous répétons une nouvelle fois que la suppression des juges de paix cantonaux n'a pas été une bonne décision. Elle s'est même révélée contraire à notre conception démocratique des rapports sociaux, qui est de placer au premier plan l'idée de conciliation. Les contestations entre particuliers doivent être, autant que faire se peut, dissoutes plutôt que tranchées par l'autorité judiciaire. Constatant que le juge d'instance ne pouvait pas jouer ce rôle, le décret du 20 mars 1978 avait créé des conciliateurs. Mais leur recrutement et leur renouvellement avaient été suspendus en 1982. Le garde des sceaux les avait rétablis par la circulaire du 21 mars 1986. Il faudrait vraiment rétablir cette conciliation. La conciliation présente, en effet d'incontestables avantages. Le conciliateur peut être saisi sans aucune forme par toute personne. Il peut l'être directement par l'autorité judiciaire qui lui demande d'intervenir dans telle ou telle circonstance. Une question se pose donc, monsieur le garde des sceaux : où en sont, aujourd'hui, la conciliation et les conciliateurs ?

Ma troisième remarque porte sur le peu de moyens accordés à la justice par l'Etat. Cette pénurie de moyens empêche souvent les magistrats de travailler dans la sérénité. Je vous en citerai un exemple. Pour garantir le prévenu contre l'arbitraire, les magistrats doivent motiver leur décision. Faute de moyens, il leur arrive de ne pouvoir le faire à temps ; et même, parfois, ils ne le font pas du tout, sauf s'il y a appel. Il est assez extravagant de penser que des avocats ont été conduits à mettre leur secrétariat à la disposition des magistrats pour que les décisions de justice puissent enfin être motivées et utilisées. Notons cependant qu'il est prévu dans le projet de budget qui nous est soumis 58 millions de francs de crédits supplémentaires pour les moyens des juridictions de l'ordre judiciaire. Est-ce suffisant ? Je ne le crois pas, et je ne crois pas non plus, monsieur le garde des sceaux, que vous trouviez cela suffisant.

Ma quatrième remarque portera sur le personnel des greffes, qui joue le rôle essentiel que vous savez dans le fonctionnement des juridictions. Je poserai une question : est-il exact que la chancellerie éprouve des difficultés à

resorber les vacances de postes dans le secteur des greffes à cause du caractère très peu attractif des emplois ? La prime d'un point supplémentaire prévue par le projet de budget sera-t-elle suffisante pour relancer un bon recrutement de ce personnel ? Cependant, on s'engage dans la voie d'une augmentation. Je pense qu'il faut continuer. La faiblesse des rémunérations brutes est - j'insiste - particulièrement évidente pour les personnels des catégories C et D. La chancellerie s'efforce de remédier à cette faiblesse par des transformations de postes, pour faciliter les avancements en 1994. Trente-sept millions de francs sont prévus pour ces personnels, en dehors de la revalorisation Durafour.

Examinons maintenant rapidement les crédits de l'administration pénitentiaire, qui augmentent de 4,68 p. 100. Albin Chalandon, garde des sceaux, proposa en 1987 la construction de 26 000 places de prison. Son successeur, Pierre Arpaillange, faute d'un nombre suffisant de gardiens, diminua le programme de moitié. Ce dernier devint « le programme 13 000 ». Il est aujourd'hui réalisé. Or, actuellement, l'insuffisance du nombre de surveillants empêche la mise en service effective de 2 705 places dans les prisons de ce « programme 13 000 », entièrement réalisé. Comme on le voit, la création des 300 postes prévus par le budget est très insuffisante. Au 1^{er} juillet 1993, on comptait 18 668 surveillants, pour 53 777 détenus. Le taux d'encadrement, de 35 gardiens pour 1 000 détenus, est l'un des plus bas en Europe, plus bas qu'en Grande-Bretagne, qu'en Allemagne, qu'en Suède, qu'en Irlande, qu'en Italie ou qu'en Belgique.

Chacun sait que les personnels des prisons sont mal rémunérés car l'échelle indiciaire est peu étendue.

Quant à l'état du parc immobilier existant, hors « programme 13 000 », il est déplorable. L'année dernière, dans son rapport sur ce budget, M. le rapporteur général soulignait que 131 établissements pénitentiaires n'étaient pas dans un état satisfaisant. Il les caractérisait en utilisant trois qualificatifs : vétustes, dégradés et fonctionnellement inadaptés.

La dégradation et la non-conformité aux normes techniques et sanitaires d'un grand nombre d'installations, notamment des cuisines, sont dues à l'absence de tout programme de maintien à niveau de ces immeubles. Il est temps de réaliser ce programme. Le taux d'occupation des prisons est actuellement de 117 p. 100 en métropole et de 166 p. 100 dans les cinq départements d'outre-mer, où il faut vraiment agir très rapidement. Le Gouvernement doit donc définir en priorité, dans son plan de modernisation de cinq ans, les moyens permettant de remédier à cette mauvaise situation.

Par contre, des mesures très opportunes viennent d'être prises pour améliorer l'état sanitaire alarmant des détenus, mis en évidence par le rapport du Haut Comité de la santé publique, publié en février 1993, qui a également relevé l'inadaptation du dispositif sanitaire actuel. Mme Veil nous a donné l'assurance qu'un effort serait consenti en ce domaine et les textes sont, je crois, actuellement en discussion au Sénat.

Pour améliorer l'état sanitaire des détenus, il sera procédé à la prise en charge de la médecine pénitentiaire par des conventions avec les établissements publics de santé. Cette action positive se traduira par 68,5 millions de dotations supplémentaires dans le budget de la justice.

La situation des juridictions administratives doit elle aussi être améliorée. La France a été condamnée à deux reprises par la Cour européenne des droits de l'homme pour la lenteur de ses juridictions administratives. Le

nombre d'affaires enregistrées continue à augmenter considérablement, tant dans les tribunaux administratifs que dans les cours administratives d'appel et au Conseil d'Etat.

Les seules créations d'emplois proposées sur le plan budgétaire sont de douze conseillers et de dix-sept agents de greffe. On est bien au-dessous des besoins exprimés par le Conseil d'Etat : une trentaine de conseillers chaque année de 1993 à 1995 et une centaine de fonctionnaires des greffes.

Une autre remarque doit être faite sur la lenteur des opérations immobilières des services judiciaires. A titre d'exemple, le ministère prévoit de consommer les 311 millions de francs de crédits de paiement obtenus au titre de la politique de la ville à raison de 5,5 millions de francs en 1993, 61,2 millions de francs en 1994 et 244,3 millions de francs en 1995.

Monsieur le garde des sceaux, cette lenteur est due pour une part non négligeable au dispositif de régulation budgétaire. Le ministère des finances, pour faire des économies annuelles, retarde les financements. Mais il y a peut-être aussi une particulière lenteur d'engagement des opérations immobilières de votre ministère car cette pénurie dure depuis des années.

En ce qui concerne l'informatique, je relève dans les réponses du ministère de la justice aux questions de la commission des finances les informations suivantes : « On ne peut cacher cependant que la situation est très préoccupante. Le matériel utilisé est périmé. La compagnie Bull qui l'a fourni ne pourra plus en assurer la maintenance après 1994. Le ministère est donc à la merci d'un gros incident technique dont les conséquences seraient catastrophiques. » Le Gouvernement voudra certainement donner toutes les précisions nécessaires sur ce point à l'Assemblée nationale.

Ma dernière observation portera sur l'aide juridique et judiciaire.

Les dépenses d'aide juridictionnelle ont atteint, en 1992 et 1993, un montant inférieur aux prévisions. Le projet de loi de finances prévoit donc de doter pour 1994 le chapitre 37-12 de 1097 millions au lieu de 1197 millions de francs. Il s'agit là d'une pause dans la mise en œuvre de cette réforme.

Cela dit, le chapitre 37-12 est un chapitre évaluatif qui peut assurer des dépenses supérieures aux crédits inscrits, si cela est nécessaire. S'il n'en était pas ainsi, cette mesure restrictive serait mal ressentie par l'ensemble des barreaux français, ce qui serait un bien mauvais départ pour la réforme.

En conclusion, la commission des finances a adopté l'observation suivante :

« Le Gouvernement et sa majorité parlementaire se sont engagés à assurer le bon fonctionnement de la justice grâce à un plan quinquennal de modernisation.

« L'ensemble des mesures nécessaires au bon fonctionnement de la justice exige donc un effort financier visant à faire passer le budget de la justice de 1,4 à 2,5 p. 100 du budget de l'Etat en cinq années.

« La mise en parallèle entre les sommes nécessaires - moins de dix milliards de francs - et l'intérêt public plaident clairement en faveur de cet effort. »

C'est sous cette réserve que la commission des finances propose d'adopter ce projet du budget pour 1994, qui est un budget de transition dans l'attente du plan quinquennal qui doit rénover la justice française et l'adapter au

monde moderne. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Pasquini, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, pour l'administration centrale et les services judiciaires.

M. Pierre Pasquini, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le garde des sceaux, mes chers collègues, le rapport que j'ai eu l'honneur de présenter à la commission des lois comporte quelque soixante pages et je m'efforcerai de le résumer en quelques minutes.

Il est certain, monsieur le garde des sceaux, que, depuis de nombreuses années, la justice attend une sorte de réhabilitation.

Les magistrats vivent mal, la justice est mal rendue et les justiciables ne sont pas forcément heureux de la façon dont les affaires sont conduites. Les missions de la justice n'ont cessé de s'étendre depuis plusieurs années car de nouvelles tâches ont été dévolues aux magistrats. Les gardes des sceaux successifs se sont efforcés d'obtenir du gouvernement les crédits nécessaires à cette réhabilitation, sans y parvenir. Chacun y a cru : M. Badinter, M. Arpaillange, M. Nallet et votre prédécesseur immédiat. M. Arpaillange nous avait même parlé d'une « grande année de la justice ». Mais rien ne s'est passé et la justice est toujours le parent pauvre sur le plan budgétaire. Et, au moment même où ceux qui réclamaient les moyens de cette réhabilitation croyaient pouvoir la réaliser, voilà que la situation financière générale de notre pays ne permet peut-être pas cette avancée. C'est une des raisons pour lesquelles le budget que vous nous présentez, avec l'effort qu'il consacre, c'est-à-dire une augmentation de 4,1 p. 100, à comparer à celle du budget de l'Etat, de 1 p. 100 seulement, mérite considération. Je serais donc tenté de m'emparer de la phrase prononcée en conclusion par mon éminent collègue, M. le ministre Marcellin : « Si c'est un budget de transition, d'accord ! » Vous nous avez annoncé en effet pour l'an prochain un plan quinquennal pour la justice, qui consacrerait chaque année un effort en faveur de la justice et de ceux qui la servent ; nous irons ainsi vers un progrès essentiel.

Qu'est-ce qui a conduit la commission des lois à émettre un avis favorable ? Précisément la promesse, enfin réalisée par un plan quinquennal, d'un avenir meilleur.

Je vous donne acte que votre budget est le troisième budget de l'Etat, si l'on s'attache à la progression des crédits. Deux budgets seulement sont supérieurs au vôtre de ce point de vue : celui des affaires sociales, qui inclut toutes les prestations sociales, et celui de la culture, qui doit rattraper toutes les annulations budgétaires intervenues en 1993. Il y a un progrès, mais c'est encore insuffisant. En effet, je le répète, la condition des magistrats ne nous permet sans doute pas d'avoir le meilleur recrutement.

Certes, l'ensemble des crédits est en augmentation, les crédits de paiement progressent de 869 millions de francs et les crédits pour les actions conduites par la chancellerie augmentent de 860 millions de francs. C'est tout à fait concret, et vous augmentez par ailleurs les effectifs.

Relevons cependant, comme cela vient d'être rappelé, que, sur 500 emplois nouveaux, 450 sont consacrés à l'administration pénitentiaire. C'est nécessaire car il faut renouveler ou créer des emplois pour les maisons nouvelles.

Dans un autre ordre d'idées il faut rappeler que notre époque ne ressemble pas aux précédentes car nous vivons dans une société contentieuse. Il suffit pour s'en convaincre de constater l'augmentation des requêtes, des mémoires introductifs et des procès. Chaque année, il y a 20 000 affaires nouvelles devant les tribunaux d'instance, 10 000 devant les tribunaux de grande instance et 8 000 devant la Cour de cassation. Les magistrats n'en peuvent plus !

Les juges des tribunaux administratifs jugeaient naguère, il y a cinq ans, 150 affaires par an ; ils en jugent aujourd'hui, avec un personnel identique, 250. C'est grave !

En augmentant les effectifs du personnel pénitentiaire, vous mettez fin à un scandale. Mais je citerai le cas d'une maison d'arrêt toute neuve qui est vide car sans personnel depuis plus d'un an. Une compagnie de CRS monte la garde autour du bâtiment, qui est éclairé la nuit afin d'éviter des ennuis. Vous allez, je vous en rends grâce, remédier à cet état de choses, et la situation d'autres maisons d'arrêt va également s'améliorer.

Deuxième caractéristique de notre société : l'inflation de la délinquance s'ajoute à l'inflation du contentieux, le personnel étant au total moins nombreux qu'il y a quelques années, ainsi que l'a rappelé M. Marcellin.

Quoi qu'il en soit, les crédits du ministère augmentent de 4,26 p. 100, ceux des services judiciaires de 4,55 p. 100, ceux de la protection de la jeunesse de 6,83 p. 100, ceux de l'administration pénitentiaire de 4,69 p. 100 ; on ne peut que vous donner acte de cette progression.

Seulement quarante postes de magistrats sont créés. Ce serait bien s'ils venaient consacrer un effort visant à soulager les personnels existants, mais ce n'est pas le cas. Ces quarante magistrats seront affectés aux tâches nouvelles entraînées par les lois que nous avons votées. Vos efforts doivent être d'autant plus grands, monsieur le garde des sceaux, que la commission des lois, excellemment présidée par M. Mazeaud, ne cesse de préparer des textes, ce qui augmentera les sujétions de la justice.

Quarante créations de postes, c'est un progrès, mais cela n'améliorera pas de manière fondamentale la situation de la justice. Les attentes sont considérables et je ne suis pas tout à fait d'accord avec les chiffres que m'ont donnés vos services. Je ne sais si les choses sont différentes dans le Nord, où je ne vis pas, mais, dans le Midi, il faut attendre trois ans avant qu'un tribunal administratif ne se prononce. Le délai est d'un an et demi pour une cour d'appel et d'un peu plus d'un an pour un tribunal de grande instance. Peut-être mes chiffres ne sont-ils pas tout à fait exacts, mais les vôtres ne le sont sans doute pas non plus. En tout cas, la situation est fâcheuse pour le justiciable et le manque de personnel dans les greffes peut vous faire gagner une affaire.

Admettons que j'aie poursuivi M. X et réussi à le faire condamner. Je devrai attendre six mois la grosse du jugement qui le condamne à me payer une certaine somme. Pendant ce délai, le débiteur cherchera à se rendre insolvable, et il y arrive très fréquemment.

On a cité en commission des lois le cas de ces avocats qui ont payé de leurs deniers une secrétaire de tribunal afin de se faire délivrer des copies. Cette situation malheureuse entraîne des retards ; elle est inadmissible !

Dans le même ordre d'idées, je soulignerai les conséquences de tels retards en ce qui concerne le droit de la construction. Imaginons que quelqu'un ait obtenu un permis de construire. Il suffit que le propriétaire riverain, qui ne veut pas laisser construire dans son voisinage,

introduise un recours devant le tribunal administratif pour que la construction soit bloquée pendant deux ou trois ans.

Mme Louise Moreau. En effet!

M. Pierre Pasquini, rapporteur pour avis. Ainsi, les retards de la justice créent des situations difficiles dans ce domaine. Il convient de réformer la procédure, peut-être en punissant le plaideur qui a intenté une action à la légère.

J'ai développé mes arguments dans mon rapport et je conclus, car je crois que les dix minutes qui m'étaient imparties sont épuisées.

Vous nous avez annoncé - j'en parle dans le cadre de la discussion budgétaire car le projet est très médiatisé - une loi concernant les viols suivis d'assassinats d'enfants. C'est un sujet extrêmement délicat. On n'est pas impunément avocat pendant de très nombreuses années sans connaître de nombreuses affaires de ce type. Je me souviens de plusieurs cas où, à la suite d'un meurtre, le juge a immédiatement désigné un psychiatre. Au terme d'un examen de dix minutes, celui-ci invoque l'article 64 du code pénal : démente, donc asile. Six mois plus tard, un autre psychiatre, relevant d'une autre école et qui n'a pas les mêmes théories, conclut : guéri, dehors. Le criminel sort, il tue à nouveau le mois suivant. L'article 64 est également invoqué, le meurtrier retourne à l'asile d'où il sort grâce à un autre psychiatre. Et il tue trois fois ! Ne croyez pas que ce soit un exemple isolé : c'est au contraire un cas fréquent ! Pour les crimes et les crimes sexuels, la décision d'incarcération peut être transférée du magistrat au psychiatre. Or les théories psychiatriques sont diverses, les écoles différentes, et il faut faire attention. Je suis issu d'une famille de robe. Pour moi, il convient de laisser les responsabilités au juge et, dans toute la mesure du possible, d'éviter de les transférer à d'autres personnes.

Je ferai une autre observation qui s'insère mieux dans la discussion budgétaire. Il y a à l'heure actuelle en France 600 juges d'instruction. Pour 300 d'entre eux, c'est leur première affectation, alors que l'on a coutume de dire que le juge est l'homme le plus puissant de France ! Ils ont vingt-cinq ans tout au plus, connaissent peu de choses de la vie et du droit, mais doivent juger des affaires de plus en plus complexes.

Je suis de ceux qui pensent que vous devriez amener vos services à réfléchir sur ces problèmes et vous demander si les juges d'instruction, qui voient si souvent leurs affaires médiatisées, ne devraient pas être des magistrats ayant déjà quelques années de service sous la robe, donc susceptibles d'apprécier d'une façon différente les choses.

Pour terminer, je rappellerai que je vis dans un pays où il y a beaucoup d'incendies. Chaque année, nous voyons partir en fumée des milliers d'hectares sans que la justice puisse nous éviter de voir le phénomène se renouveler.

Monsieur le garde des sceaux, je vous ai communiqué une lettre que je ne peux, en tant que Corse, manquer de citer. Elle émane de l'empereur des Français - le premier - et l'on me fera la grâce de penser que je ne recommande en aucune façon que ses instructions soient retenues. L'empereur s'adressait au préfet du Var, département qui a toujours flambé.

Je lis : « Message impérial à M. le préfet du Var. - J'apprends, monsieur le préfet, que divers incendies ont éclaté dans les forêts du département dont je vous ai confié l'administration. Je vous ordonne de faire fusiller sur les lieux de leur forfait les individus coupables de les avoir allumés... »

Mme Louise Moreau. Très bien !

M. Pierre Pasquini, rapporteur pour avis. « ... Au surplus, s'ils se renouvelaient, je veillerais à vous donner un remplaçant. » (*Sourires.*)

Je vous indique, chère madame, qui paraissez sensible à mes propos, et vous, chers collègues, que de 1803 à 1813 il n'y a eu aucun incendie et que personne n'a été fusillé ! Mais l'autorité de l'auteur du message était telle qu'elle était suffisante.

Je voulais finir sur une note qui pouvait paraître lugubre mais qui, en fait, ne l'était pas. Mais peut-être pourrait-on voir à propos des incendies dans quelle mesure nous pourrions éviter des dégâts considérables.

Songez à ce que coûte un incendie en Canadair, en Tracker, en personnels, en produits retardants, avec tout ce qui a flambé et qu'on ne retrouvera plus, avec tous les arbres qu'il faudra replanter ! Comme cela coûte cher à l'hectare, une heure d'incendie ! Et la justice paraît impuissante !

Monsieur le ministre d'Etat, tant en considération des progrès que vous avez obtenus, et qui sont incontestables, qu'en égard au plan quinquennal que vous nous proposez, les membres de la commission des lois ont estimé qu'ils devaient être favorables au budget que vous nous présentez. En conséquence, j'invite l'assemblée à l'adopter. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Xavier de Roux. Vive l'empereur ! (*Sourires.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Floch, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, pour l'administration pénitentiaire et la protection judiciaire de la jeunesse.

M. Jacques Floch, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre d'Etat, dans mon rapport écrit, auquel je me permets de vous renvoyer, j'ai fait une analyse succincte de ce qu'est la prison aujourd'hui dans notre pays.

Pendant des lustres, la prison a été un lieu d'oubli. Notre société, en enfermant ses délinquants, voulait se mettre à l'abri, laissant le soin aux fonctionnaires de l'administration pénitentiaire d'assurer cette mission, et ce jusqu'au jour où de violentes révoltes de détenus, sitives ou précédées de manifestations de « ras-le-bol » des surveillants, ont fait réagir l'opinion publique. Celle-ci découvrirait ainsi le surpeuplement, la vétusté, l'archaïsme des établissements et leur mode de fonctionnement, le rôle ingrat, le manque de considération, de formation, les sous-effectifs des personnels, l'absence de projet ambitieux de réinsertion, d'éducation, de prise en compte des problèmes de sortie des détenus, de fortes négligences, l'absence de réflexion et de mise en place de politiques de prévention particulièrement en faveur des jeunes.

Aussi, au cours des quinze dernières années, notre pays a multiplié les enquêtes, les études, les rencontres pour aboutir à un constat simple : pas assez de places, un nombre insuffisant de surveillants, de personnels administratifs, de personnels éducatifs et de personnels de santé, pas assez de crédits pour rénover, pour agrandir, pour construire, pas assez de réflexions devant aboutir à la définition d'une nouvelle ligne de conduite pour ce qu'est la prison aujourd'hui dans un pays comme la France.

La prison est-elle nécessaire ? Répond-elle toujours aux problèmes de criminalité et de délinquance qu'engendre notre société ? Vous proposez, monsieur le garde des sceaux, que l'on reprenne ce nécessaire débat dans le

cadre de la préparation d'un projet quinquennal. Votre proposition est acceptable et la commission des lois souhaite, en l'occurrence, être un partenaire très actif.

Le sujet est vaste et il est urgent de prendre des mesures car, malgré l'augmentation de près de 4,5 p. 100 des crédits affectés aux services pénitentiaires et celle de 5,8 p. 100 des crédits destinés à la protection judiciaire de la jeunesse, vous n'avez pas encore répondu à toutes les attentes.

Vous annoncez la création de 450 emplois, dont 325 personnels de surveillance, 90 personnels administratifs, 35 personnels techniques. Mais cela ne reflète pas la réalité car les opérations de consolidation, notamment, diminuent de 150 le chiffre annoncé. Il faut en finir avec cette méthode abusive qui rend peu crédibles les politiques que vous proposez, d'autant qu'une fois encore renvoie à l'année prochaine toutes les mesures catégorielles qui sont considérées par les personnels plus comme des marques de considération que comme des améliorations extraordinaires de leur sort.

Une fois pour toutes, les personnels pénitentiers sont-ils, comme les gendarmes et les policiers, des agents de la fonction publique assurant des missions de sécurité intérieure de la nation ?

Pourquoi avoir plus de personnels aujourd'hui malgré les efforts d'hier ? Entre 1989 et 1993, les effectifs budgétaires ont augmenté de 3 730 postes, soit en moyenne de 746 par an et, si l'on veut répondre à la question, il faut se référer aux décisions prises entre 1986 et 1988, telles que les a rappelées M. Marcellin : je veux parler essentiellement de la réalisation du « programme 13 000 », entre 1988 et 1993.

On doit prendre en compte la réalité de la population carcérale, aujourd'hui composée de plus de 53 000 personnes, dont 22 000 prévenus. Le nombre des prévenus ne cesse d'augmenter, en dépit des instructions réitérées de la chancellerie. Aux dires d'un procureur de la République, ils ne sont là que pour retrouver la mémoire.

Permettez-moi, monsieur le ministre d'Etat, de regretter la remise en cause des dispositions du code de procédure pénale qu'avaient votées la précédente majorité.

En dehors de l'importance de la population pénale et du surpeuplement que connaissent certains établissements, c'est la « qualité » de cette population qui m'inquiète le plus. Quel constat peut-on faire ?

Le nombre des tentatives de suicide et des agressions commises sur les gardiens ou d'autres détenus - agressions ou crimes - est en augmentation. De plus, la population carcérale est généralement composée d'individus sans qualification professionnelle, avec un niveau d'instruction très faible : 63 p. 100 ne justifient pas du niveau primaire, 15 p. 100 sont illettrés, 15 p. 100 sont toxicomanes et 30 p. 100 sont alcooliques. La tuberculose est trois fois plus répandue qu'en milieu ordinaire et le sida, dix fois plus. Et l'on admet que 20 p. 100 des détenus relèvent de soins psychiatriques.

Tous ces éléments ont obligé votre ministère et celui de la santé à proposer une nouvelle donne en matière de santé pour la population carcérale. On ne peut, malgré les difficultés de mise en place, que s'en féliciter.

Dans les semaines et les mois à venir, nous aurons ensemble à répondre à ces questions, comme nous aurons à répondre aux problèmes qui se posent pour l'application des longues peines et par la substitution aux courtes peines d'un système de semi-liberté.

En ce qui concerne l'organisation et le fonctionnement de la protection judiciaire de la jeunesse, ce sont les mêmes interrogations. Son devenir, bien que ses crédits s'accroissent de près de 6 p. 100, est source de graves préoccupations. On ne peut que déplorer l'absence totale de création d'emplois pour 1994, alors que le nombre de jeunes pris en charge dépasse toujours les 200 000. Peut-être avez-vous l'intention de consacrer les 200 postes budgétaires actuellement disponibles à la protection judiciaire de la jeunesse.

Vous comprendrez la perplexité et l'inquiétude de tous ceux qui, en ce domaine très sensible, assurent avec grande confiance la mission que nous leur avons confiée. Mais là aussi, comme pour les services pénitentiaires, il nous faudra engager un débat de fond sur le rôle de la protection judiciaire de la jeunesse, surtout au niveau de la prévention. Permettez au maire d'une ville de banlieue d'insister sur l'importance d'un tel débat !

On connaît l'efficacité de la prévention associée à une vraie politique de la ville et l'on peut mesurer le rôle essentiel joué par le service public et le secteur privé géré par les associations. Ne faisons pas pour autant une fixation abusive sur des expériences d'accueil et d'éducation qui suscitent tout de même des interrogations si des garanties ne sont pas données quant au respect des personnes, aux droits des mineurs, à leur sélection et, plus généralement, au statut aujourd'hui très flou de nouvelles structures - je pense notamment aux « jeunes en équipes de travail », appellation de fâcheuse mémoire.

Monsieur le ministre d'Etat, votre budget est-il un budget d'attente, avant-coureur d'une profonde réforme dont on aimerait connaître la finalité ?

La commission des lois, rejetant les conclusions de son rapporteur, a émis un avis favorable à l'adoption de votre budget. Je me permets d'inviter l'ensemble de mes collègues à ne pas la suivre.

M. le président. Nous en venons aux orateurs qui s'exprimeront au nom des groupes.

Pour le groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre, la parole est à M. Jean-Jacques Hyest.

M. Jean-Jacques Hyest. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, dans le contexte budgétaire difficile que connaît notre pays, le budget du ministère de la justice, avec une progression de 4,26 p. 100 - de trois points supérieure à celle du budget général de l'Etat -, est une priorité certaine de l'action du Gouvernement.

Nous souhaitons que l'action de l'Etat se concentre effectivement sur ses tâches prioritaires, et la justice en est une éminente.

L'opinion de nos concitoyens sur la justice est et demeure, d'après toutes les enquêtes, assez défavorable. La justice est lente, coûteuse et inefficace : c'est un sentiment largement partagé. En fait, une telle justice est aux yeux de nos concitoyens totalement « injuste ».

C'est dire l'effort à la fois sur le plan financier et sur celui de l'image que la justice doit poursuivre, et M. le rapporteur spécial a excellemment indiqué toutes les faiblesses sur lesquelles il faudrait porter des efforts particuliers. S'y est ajouté, au fil des années, un découragement de la part des juges qui se sont heurtés à une véritable incompréhension des institutions politiques. A ce sujet, la réforme de la Haute Cour de justice, avec la création de la Cour de justice de la République, ainsi que celle du Conseil supérieur de la magistrature, toujours promise mais toujours différée, et qui va enfin devenir

une réalité, constituent une étape importante, visant à réconcilier l'Etat et la justice, et la justice et les citoyens. L'exigence d'indépendance est enfin mise en œuvre.

Il s'agit aujourd'hui d'examiner les crédits qui nous sont présentés et les priorités qui y sont affirmées.

L'effort en faveur de l'emploi, principalement pour ce qui concerne l'administration pénitentiaire, doit permettre un meilleur fonctionnement, surtout avec l'ouverture des quelque 2 000 places qui n'avaient pu être ouvertes par manque de personnel, non seulement des prisons, mais aussi des juridictions avec quarante postes qui, selon vos propos, monsieur le garde des sceaux, viseraient à combler un certain nombre d'insuffisances dans les juridictions où les besoins sont les plus criants.

S'y ajoutent un certain nombre de mesures statutaires et indemnitaires tant pour les magistrats que pour les personnels de surveillance. Il faudrait poursuivre l'évolution pour permettre, notamment, l'alignement indiciaire des magistrats judiciaires sur ceux de l'ordre administratif.

Je passerai rapidement sur le fonctionnement des juridictions, tout en n'omettant pas de relever l'augmentation de leurs moyens ni de rappeler, surtout, que l'informatisation de la justice, qui s'est révélée, par les choix précédemment engagés, être une totale faillite, fait enfin l'objet de choix réalistes et mieux adaptés. Il y a beaucoup à faire en ce domaine.

Il faut aussi souligner qu'une des orientations de ce budget est l'amélioration du patrimoine immobilier, avec le lancement de nouvelles opérations indispensables - souhaitons qu'elles soient gérées au plus près afin que l'on ne soit pas empêché de réaliser les travaux dans des délais convenables - et la poursuite de l'amélioration de l'existant.

Monsieur le garde des sceaux, si votre budget va dans le bon sens, il est aussi l'occasion, d'une part, de vous interroger sur vos orientations que, pour un certain nombre d'entre elles, vous avez déjà développées, ainsi que sur l'élaboration d'un projet de loi quinquennal, et, d'autre part, de vous alerter sur un certain nombre de points cruciaux.

L'accroissement constant du contentieux administratif et l'allongement des délais de règlement des affaires, masqué pour un temps par la création des cours administratives d'appel, préoccupent à la fois les élus locaux, l'administration et les citoyens car ils ne peuvent plus être enrayerés - je pense notamment à tout ce qui concerne l'urbanisme et les permis de construire. Il faudrait trouver des remèdes : l'augmentation des moyens des juridictions concernées et des dispositions évitant les instances abusives peuvent être de ceux-là.

Monsieur le garde des sceaux, on parle rarement, dans le cadre de ce budget, de la justice civile et de la justice commerciale.

M. Pierre Pasquini, rapporteur pour avis. C'est vrai !

M. Jean-Jacques Hyest. Compte tenu de l'augmentation des défaillances d'entreprises, le fait que les délais de jugement soient très longs et que les juridictions commerciales ne puissent se prononcer avec toute l'efficacité nécessaire représente un coût considérable pour la société. La réforme de la loi de 1985 devient une urgence absolue, ainsi que vous l'avez vous-même reconnu. Elle pourrait être engagée au cours de la présente session.

En ce qui concerne les moyens des services judiciaires, il faut répéter que la justice doit se recentrer sur ses missions propres. Cela suppose non seulement qu'on ne fasse pas de la justice le « médiateur social » permanent et exclusif, mais aussi qu'on développe une justice de proxi-

mité. Pour ma part, j'irai plus loin que les conciliateurs : je pense qu'il faut restaurer une justice qui ait les moyens de prendre des décisions de proximité, en s'inspirant d'une institution qui existait naguère - les juges de paix - et, pourquoi pas ? en mettant en œuvre une véritable médiation judiciaire. Pour la petite délinquance, cela pourrait être tout à fait positif car des instances lourdes et coûteuses seraient évitées.

La déconcentration et - oserai-je le dire ? - l'examen attentif de la carte judiciaire, sujet difficile à aborder, doivent, sans être la solution à l'absence de moyens de certaines juridictions, être les pistes sur lesquelles il faudra continuer de travailler, sans doute dans le cadre du projet de loi quinquennal.

Reste le chapitre important de l'administration pénitentiaire et de la protection judiciaire de la jeunesse.

Comme à vos prédécesseurs, je vous demanderai d'entreprendre la réforme de l'ordonnance de 1945. Dans le code pénal, les choses ne sont pas claires pour la jeunesse : si un effort a été fait pour l'ensemble du code pénal, il faut bien reconnaître que l'ordonnance de 1945 n'est plus adaptée. Je vous demanderai aussi de redéfinir une politique claire de protection judiciaire de la jeunesse. Il ne suffit plus d'ajouter des moyens si l'on continue de demander à l'institution judiciaire d'assurer l'assistance sociale, qui ne relève pas de sa compétence. D'ailleurs, les personnels s'inquiètent et s'interrogent aujourd'hui sur leur mission.

L'administration pénitentiaire, qui bénéficie de créations d'emplois importantes et d'un certain nombre d'opérations de rénovation et de sécurité, doit constituer, aux yeux de nos concitoyens, un service public reconnu, tant en raison de la difficulté de la mission des personnels que du minimum de dignité dont doivent bénéficier les détenus. A cet égard, on ne peut qu'espérer une amélioration du service de santé en milieu carcéral. Comme l'a demandé le rapporteur pour avis de la commission des lois, il serait utile que des précisions soient apportées sur les réformes engagées pour améliorer les conditions sanitaires des détenus. C'est urgent ! Il s'agit d'un véritable problème de santé publique, ainsi que l'a affirmé le haut comité de la santé publique.

Telles sont, brièvement exposées, les observations que je souhaitais faire au nom du groupe UDF et qui seront complétées par les questions pertinentes que ne manqueront pas de poser nos collègues.

Monsieur le garde des sceaux, votre souci permanent d'assurer l'indépendance réelle de la justice, qui se traduit tant par les réformes engagées que par la pratique quotidienne de votre ministère, et les orientations que vous avez définies nous amèneront à voter ce budget. Certes, il est insuffisant pour faire face à la tâche de justice dans d'aussi bonnes conditions que le souhaitent nos concitoyens, mais il va dans la bonne direction. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Marcel Porcher, au nom du groupe du Rassemblement pour la République.

M. Marcel Porcher. Monsieur le garde des sceaux, votre action va dans le bon sens. Il faut croire que ce jugement s'impose puisque mon collègue Jean-Jacques Hyest l'a déjà formulé à l'instant. Le bon sens est, dit-on, l'apanage du paysan. En tant qu'ingénieur du génie rural, vous êtes donc naturellement un « gradé du bon sens ». (*Sourires.*)

Il fallait conforter l'indépendance de la magistrature. La première révision de la Constitution qui nous a été soumise au cours de cette législature portait sur la réforme du Conseil supérieur de la magistrature et nous aurons prochainement à discuter de la loi organique relative à ce texte.

Il faut assurer l'exécution des peines et protéger les inévitables futures victimes des inévitables multi-récidivistes. Nous discuterons prochainement de votre projet de loi sur l'incompressibilité des peines et je puis vous assurer d'ores et déjà que ce projet aura notre soutien de principe.

Aujourd'hui, nous discutons des crédits de votre ministère pour l'année 1994. Nous relevons immédiatement, pour nous en réjouir, que le budget de la justice est en progression de 4,1 p. 100 alors que le budget de l'Etat - rigueur budgétaire oblige - ne l'est que de 1,1 p. 100. Le bon sens vous a donc conduit sur le seul chemin qui vaille en l'état actuel de l'institution judiciaire, celui de l'augmentation des moyens en personnel et en matériel.

Le constat que les Français ont été amenés à faire de l'état de leur institution judiciaire, constat qui n'a pas été neutre dans le choix qu'ils ont fait connaître au mois de mars dernier, est en effet accablant. Que pensent nos concitoyens qui ont à s'adresser à la justice d'avoir à attendre près d'un an pour obtenir un jugement du conseil de prud'hommes, près de six mois pour l'obtenir du tribunal d'instance, près d'un an pour l'obtenir du tribunal de grande instance et près de deux ans pour obtenir un arrêt de la cour ?

Encore s'agit-il, comme l'a souligné mon confrère M. Pasquini, de délais moyens qui ne sont pas toujours respectés dans toutes les juridictions. Pour ne parler que de celles que je connais bien, je suis en mesure d'affirmer que, pour pouvoir seulement assigner, pour être autorisé à faire venir l'affaire à l'audience, il faut attendre six à sept mois devant le tribunal d'instance de Pontoise, deux ans au minimum devant le tribunal de grande instance de Pontoise et la cour d'appel de Versailles. Quant au tribunal administratif de Versailles - mais je concède qu'il doit être leader en la matière -, il a en stock des affaires qui ont été portées devant lui il y a six ans, voire sept.

Faut-il rappeler, au risque d'en être consterné, que la France, pays des droits de l'homme, pays des libertés, a été condamnée par deux fois au moins devant la Cour européenne pour non-respect de l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme, qui veut que l'on soit jugé dans un délai raisonnable ?

Mais ce n'est pas tout. Le citoyen qui aura pu, enfin, obtenir un jugement définitif après des mois, voire des années de patience, doit encore patienter pour obtenir un titre exécutoire, parfois jusqu'à six mois. Or le code de procédure civile impose de signifier dans un délai maximal de six mois les jugements rendus par défaut, et comme il n'est malheureusement pas exceptionnel que les « grosses » soient délivrées au-delà de ce délai par les greffes, le jugement est d'ores et déjà caduc au moment où il est signifié. Dans une telle hypothèse - j'attire votre attention sur ce point, monsieur le garde des sceaux -, la responsabilité de l'Etat est susceptible d'être engagée.

Que dire de l'application des peines en matière pénale ? Rappelons que les délinquants condamnés à une peine de prison ferme d'un maximum de six mois - mais pour être condamné à six mois ferme, il faut déjà avoir quelque chose à se reprocher - ne peuvent pas être incarcérés avant que leur cas ait été étudié par un comité de probation et d'assistance aux libérés. Or, du fait de leurs carences en personnels et en moyens, certains comités

sont à ce point surchargés qu'il leur faut parfois un an ou plus pour convoquer les délinquants. Quel meilleur exemple de contre-dissuasion pourrions-nous donner ? Ainsi donc, tel dealer, tel détresseur de portefeuilles condamné à six mois ferme rentrera chez lui, parfois avec une certaine fierté d'avoir été condamné, et il n'entendra plus parler de rien pendant des mois. N'eût-il pas mieux valu encore ne pas le condamner, voire ne pas l'arrêter, car jusqu'à cet instant, on pouvait espérer que lui-même et ses petits camarades craignaient encore l'institution judiciaire et redoutaient la condamnation ?

Que dire de l'état de nos prisons ? Que dire de la condition des gardiens de prison, alors même que leur rôle est absolument fondamental dans l'existence même de notre société de droit ?

Après de nombreuses années de pénurie, en tout cas les douze dernières, le chantier qui vous échoit, monsieur le garde des sceaux, est donc immense. Mais les mesures que vous nous proposez vont dans le bon sens. Je n'entends pas, quant à moi, boudier les efforts consentis par le Gouvernement et par l'Etat, dans un contexte économique pourtant très difficile.

S'agissant de l'administration judiciaire, nous notons d'abord la création de quarante postes de magistrats même si, j'en conviens avec M. Pasquini, cette mesure a en grande partie pour objet de répondre à des charges nouvelles confiées à la justice.

Le statut matériel des personnels a été amélioré grâce à un relèvement des capacités indemnitaires au bénéfice des magistrats et des greffiers et à la revalorisation de 278 emplois de magistrats - contre 244 l'an dernier, soit un net progrès - et de 1 150 emplois de fonctionnaires.

La dotation de fonctionnement courant des juridictions a été augmentée de 45 millions de francs : les crédits de l'aide juridique de 4 millions, ceux de l'informatisation de 90 millions, et ceux de la formation de 2 millions.

Quatre emplois ont été créés pour renforcer les effectifs de la Commission nationale des comptes de campagne, mais sans doute est-il urgent de réformer cette législation trop complexe, afin de simplifier le travail des magistrats spécialisés.

Un effort a été consenti pour la rénovation immobilière.

Pour ce qui concerne l'administration pénitentiaire, la tâche à accomplir est considérable. Les 450 créations d'emplois prévues ne seront pas suffisantes. Il est vrai qu'on ne pouvait pas tout faire sur un seul budget et qu'il s'agit déjà d'une avancée notable.

La revalorisation du statut des fonctionnaires par création d'un nouveau corps de catégorie B et alignement statutaire et indiciaire du corps de niveau C sur le corps analogue de la police nationale est une mesure importante qui ne concerne pas moins de 17 500 fonctionnaires.

En matière d'équipement immobilier, les autorisations de programme ont été accrues de 369 millions de francs dans le collectif budgétaire, et 143 millions de francs supplémentaires avaient été inscrits dans le plan de relance.

Nous nous félicitons de la mesure relative au suivi sanitaire des détenus. Il est vrai que la situation était extrêmement préoccupante, voire dangereuse, et le bon sens voulait, en effet, que l'on confie la santé des détenus aux personnes les plus compétentes, c'est-à-dire au corps hospitalier.

L'effort consenti en faveur de la protection de la jeunesse est également considérable.

Au total, le budget de la justice progresse de 6,83 p. 100. Ce n'est pas rien ! Le programme d'équipement double presque, avec 96 millions de francs contre 55 millions en 1993. L'aide au secteur associatif, pièce maîtresse de la prévention, bénéficie de 110 millions de francs de crédits, qui viennent s'ajouter aux 55 millions inscrits dans le plan de relance.

Ce sont là, monsieur le garde des sceaux, autant de bonnes mesures qui vont dans la bonne direction, même si le chemin de la rénovation de l'institution judiciaire ne peut être très long. Pour ces raisons, le groupe RPR votera votre budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. André Gérin, pour le groupe communiste.

M. André Gérin. Monsieur le garde des sceaux, une fois encore avec ce projet de budget, la justice demeurera le parent pauvre, elle restera sur le bord du chemin. L'avis des rapporteurs n'a conforté dans cette opinion.

M. Jean Tardito. Hélas !

M. André Gérin. Le mal est profond. Faut-il rappeler les événements qui se sont déroulés depuis l'année 1990, les grèves des personnels surveillants, les défilés des robes noires, leur sentiment d'humiliation, celui d'être dépossédé de la matière à juger, le ressentir séculaire d'une justice régie par une coalition des pouvoirs exécutif et législatif ?

Quel est le poids du judiciaire aujourd'hui ? Ce mythe du « troisième pouvoir », alors que la pauvreté des moyens réels qui lui sont consentis se traduit par la saturation et la vétusté des tribunaux, par la progression exponentielle des contentieux - en matière de faillites, de commerce, d'urbanisme, de surendettement - et par celle de la délinquance.

Une chose est claire : le budget de la justice représentera en 1994 à peu près 1,5 p. 100 du budget de l'État. Dans ces conditions, il ne peut y avoir, monsieur le garde des sceaux, de « circonstances atténuantes ». On ne peut pas, comme cela a été fait, se contenter de promesses. L'état des lieux est désolant.

Votre volonté, clairement affirmée, est de ne donner priorité qu'à l'administration pénitentiaire et surtout carcérale. C'est le résultat d'une politique essentiellement axée sur la répression, sur le « tout-prison » comme l'entendaient les initiateurs des milliers de places de prison dans le cadre du plan Chalandon ou encore ceux de la réforme du code pénal. Votre politique, pour l'essentiel, fait fi de la prévention, de la réinsertion et mise fortement sur une incarcération maximale. Il suffit de regarder ce qui se cache derrière les chiffres de votre budget.

D'abord, il n'a pas échappé aux organisations syndicales que la croissance des effectifs profitait essentiellement au secteur pénitentiaire, afin de faire face au problème crucial de la surpopulation pénale. Vous ne croyez qu'en la répression, alors qu'une telle exclusive conduit droit à l'échec, car elle condamne, au bout du compte, à la récidive.

A la demande de justice sociale, vous répondez par l'amalgame avec l'insécurité. Comment s'étonner alors que vos concitoyens aient le sentiment d'une justice à deux vitesses et considèrent que la justice ne fait pas ce qu'il faut pour répondre à leur besoin de sécurité ?

Je souligne d'ailleurs qu'il n'y a pas la moindre création d'emploi dans les fonctions d'assistant social, de conseiller d'insertion et de probation, de formateur technique.

La mesure qui tend à créer quarante emplois de magistrat de l'ordre judiciaire, sans prévoir son pendant chez les fonctionnaires du greffe, catégorie qui ne bénéficie d'aucun emploi nouveau, ne contribuera-t-elle pas à renforcer encore le dysfonctionnement et les lenteurs tant décriées des services ? N'était-il pas temps de redonner à nos compatriotes la confiance dans le service public de la justice en lui accordant les moyens de traiter les dossiers avec rapidité, qualité, équité et humanité ?

Sont-ils des privilégiés, ces agents du greffe que la précarité n'épargne pas avec les recrutements sur des contrats emploi-solidarité dans certains tribunaux ?

Sont-ils des privilégiés, ces fonctionnaires des services judiciaires dont le pouvoir d'achat a chuté de plus de 15 p. 100 depuis 1982 et dont beaucoup ne perçoivent pas 6 000 francs nets par mois ?

En outre, votre projet de budget organise le sacrifice de la protection judiciaire de la jeunesse. Aucune création d'emploi n'est prévue, alors que cette institution souffre de façon criante d'un manque d'effectifs et de moyens pour faire face à l'accroissement de la petite délinquance, liée concrètement, directement aux choix politiques de ces dernières années dans les domaines de l'école, de la formation et du travail. Quelles perspectives offrez-vous à ces jeunes qui sont confrontés à tant de difficultés ?

Les mesures d'éloignement que vous préconisez en avant-première d'une systématisation des dépaysements ne constituent-elles pas des difficultés supplémentaires d'insertion et de réinsertion, d'autant qu'elles sont liées à la réduction de certaines dépenses de fonctionnement ?

Ainsi, la juridiction prud'homale se voit privée de près d'un million de francs sur la rémunération des conseillers. Les investissements en matériels informatiques et bureaucratiques sont réduits de 68 millions de francs, alors que ces équipements devraient être généralisés. Le budget « santé des détenus », en prévision d'une réforme, est réduit de 45 millions de francs, celui de l'aide judiciaire de 100 millions de francs.

M. Alain Bocquet. C'est un scandale !

M. André Gérin. Sur ce dernier point, vous me permettez quelques commentaires, car il touche à l'égalité devant la justice. L'objectif consistant à se rapprocher du niveau allemand de l'aide juridique - 30 francs par habitant - est-il remis en cause ? Nous avons déjà dénoncé son insuffisance, mais combien de temps faudra-t-il alors attendre pour égaler le niveau de la Grande-Bretagne, qui consacre 98 francs par habitant à l'aide légale ? N'est-ce pas demander trop de patience à ceux, de plus en plus nombreux, qui ont besoin de cette aide ?

M. Alain Bocquet. Beaucoup trop !

M. André Gérin. La diminution des crédits proposés aboutit à remettre en cause l'accès au droit pour tous, à l'opposé, monsieur le garde des sceaux, des intentions que vous affichiez lors du débat sur la ville. Vous vantiez alors « l'efficacité des actions de proximité » ainsi que « la valeur et la force des hommes de terrain » et « la nécessité de leur donner des dotations globales libres d'affectation ».

M. Alain Bocquet. Tout cela est oublié !

M. André Gérin. Je suis dubitatif s'agissant des 2,5 p. 100 que vous annoncez dans votre plan quinquennal.

Nous refusons, pour ce qui nous concerne, la logique carcérale, car elle nourrit, qu'on le veuille ou non, les ghettos de la vie urbaine. A l'inverse - si j'en crois l'expérience que j'ai en tant que maire d'une commune où se

trouvent les Minguettes, dans l'agglomération lyonnaise - il faut prévoir des solutions alternatives pour développer la protection judiciaire de la jeunesse et répondre aux problèmes dramatiques posés aux familles par les jeunes mineurs de onze à quinze ans. Des problèmes inédits et exceptionnels qui empoisonnent la vie quotidienne!

Alors, je suis un peu étonné - je le dis sans amertume et sans désobligeance - devant le peu d'intérêt qu'accorde la majorité à ce débat sur la justice.

M. Jean Tardito. Les bancs sont vides! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Michel Hunault. Nous sommes là, nous!

M. Marcel Porcher. Et vous n'êtes pas plus nombreux!

M. René Carpentier. En proportion, si!

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie.

M. André Gérin. On dépayse les jeunes avec les « JET », que vous voulez généraliser, on les déplace, mais on ne règle rien en matière sociale, éducative, médicale ou de réinsertion.

Vous avez vous-même, monsieur le garde des sceaux, rejeté l'idée du « tout carcéral » et affirmé, dans le débat sur la ville, qu'une de vos priorités était de recréer une justice de proximité permettant de « remettre de nombreux jeunes sur un meilleur chemin ». Mais votre budget, je le dis sans ambages, va à l'encontre de cela.

En réduisant les crédits de l'aide judiciaire, vous vous éloignez des justiciables. Que devient, dans un Etat de droit, la défense du droit?

Si j'en crois l'association « Liaison-justice » que j'ai reçue dernièrement, il faut établir une concertation beaucoup plus étroite entre la chancellerie et les usagers.

L'heure est grave. Votre budget en est une illustration. Il traduit, selon nous, une démission de l'Etat qui menace le bon fonctionnement de nos institutions démocratiques, dans le droit fil des lois Pasqua d'atteinte aux libertés et à la citoyenneté. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean Tiberi. Non! Pas ça de votre part!

M. André Gérin. Vous avez des problèmes?

M. Richard Dell'Agnola. C'est vous qui en avez!

M. André Gérin. Je crois que vous avez vraiment des problèmes.

Monsieur le garde des sceaux, les parlementaires communistes soutiennent que le service public de la justice nécessite une priorité budgétaire non dans les discours, non dans les propagandes, non dans les intentions, mais dans la réalité, avec l'élaboration d'une loi de programme pluriannuelle et un vaste débat national, associant l'ensemble des professionnels, afin de définir les missions fondamentales de notre justice et de lui rendre sa fonction essentielle de garantie des droits de chaque citoyen.

Il faut donc une loi de programme et un vaste débat national pour améliorer l'efficacité du système judiciaire - sa rapidité, sa simplicité, son coût afin de le rendre accessible à tous - pour améliorer le système pénal en favorisant deux aspects fondamentaux, selon nous, la dissuasion et la réinsertion, et pour garantir l'indépendance de la justice en faisant en sorte que tous les citoyens sans exception, y compris dans cet hémicycle, soient traités de la même façon, alors que l'actualité nous rappelle que tel n'est pas encore le cas, loin de là.

Or vous avez, monsieur le garde des sceaux, choisi une autre voie. Les députés communistes voteront donc contre ce projet de budget, car il laisse perdurer une

situation catastrophique dans les juridictions. Les principes mêmes de la République sont érodés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Michel, pour le groupe socialiste.

M. Jean-Pierre Michel. Monsieur le garde des sceaux, décidément, ça ne change pas : les majorités passent, les campagnes électorales aussi, mais le budget de la justice est à peu près toujours le même, sauf que, en son sein, certaines priorités prévalent plutôt que d'autres.

Où sont les promesses des états généraux de l'opposition?

M. Xavier de Roux. Et celles de Rocard?

M. Jean-Pierre Michel. Où sont les promesses débitées sur les tréteaux des campagnes électorales par ceux qui sont ici et par les rares qui ont été battus?

M. Xavier de Roux. Le budget augmente de 4,5 p. 100!

M. Jean-Pierre Michel. Où est le programme du CDS? Où est la priorité à la justice dont le budget ne vient qu'au septième rang après celui de l'aménagement du territoire ou celui des services généraux du Premier ministre?

Les propos que nous venons d'entendre l'attestent, qu'il s'agisse de ceux de nos rapporteurs, notamment de M. le ministre Marcellin ou de ceux de M. Hiest, donc de gens sensés. Seul M. Porcher, gagné par une béatitude balladurienne, n'a vu que du bien dans ce budget. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Patrick Dell'Agnola. Mais personne ne lui reproche.

M. Jean Tiberi. Il a fait une excellente intervention!

M. Xavier de Roux. Il a été très bien!

M. Jean Tardito. Il espère peut-être être béatifié un jour!

M. Patrick Dell'Agnola. Cela viendra!

M. Jean-Pierre Michel. Mais laissons-le à ses certitudes! Les électeurs auront tôt fait de le ramener aux réalités!

Tout le monde trouve donc ce budget insuffisant. J'ai entendu cette épithète dans la bouche de M. Hiest qui, pourtant, n'est pas très éloigné de vous, monsieur le garde des sceaux, mais qui est quelqu'un de bon sens.

Certes, on nous promet une loi quinquennale - la belle affaire! - pour le mois d'avril, ou pour plus tard, on verra bien! Pour l'instant, ce budget est très, très décevant, non seulement pour les membres de l'opposition qui ne s'attendaient pas vraiment à autre chose, - encore que l'on peut toujours espérer! -, mais surtout pour ceux qui ont voté pour vous, messieurs de la majorité. Chacun sait, en effet, que le discours sur la justice a tenu un rôle important durant cette campagne électorale, ainsi que cela a déjà été rappelé. Certains même - pas vous, monsieur le garde des sceaux, je le reconnais - ne se sont pas privés d'en faire un thème pré-électoral en recourant, d'ailleurs, à des arguments fort contestables.

Je vais passer rapidement en revue quelques secteurs couverts par votre budget, quitte à répéter des observations qui ont déjà été formulées.

Pour l'administration pénitentiaire - la priorité des priorités! - c'est le tout-carcéral. Vous créez 500 emplois dont environ 325 de surveillant de prison, ce qui n'a même pas l'heure de plaire à leur syndicat, lequel nous a

envoyé ce matin une prose dans laquelle il se déclare notoirement insatisfait. En revanche, aucun poste n'a été créé dans le secteur socio-éducatif. Le tout-carcéral prévaut !

Croyez-vous vraiment, monsieur le garde des sceaux, compte tenu de votre philosophie politique, qu'il s'agisse du meilleur moyen de prévenir la récidive et de faire en sorte que la prison remplisse au moins l'un de ses rôles, c'est-à-dire empêcher ceux qui en sortent de récidiver ?

Lorsque l'on examine les dotations allouées à la direction de la protection de la jeunesse, on peut s'interroger sur la manière dont vous voulez lutter contre la délinquance urbaine des jeunes. En effet, on constate un abandon total de tout le secteur éducatif : aucune création de poste n'est prévue et les seuls crédits inscrits au profit de l'immobilier sont destinés à des établissements fermés, notamment à six centres d'hébergement qui ressemblent fortement, d'ailleurs, aux anciennes maisons de correction, que l'on semble vouloir rétablir. Pourtant, on avait cru comprendre qu'elles étaient complètement tombées dans les oubliettes de l'Histoire. Vraisemblablement, tel n'est pas le cas.

Vous préconisez le dépaysement, alors que le Parlement n'a jamais été appelé à en discuter. Il s'agit pourtant d'un sujet grave, qui divise même les magistrats. En effet, la récente circulaire de M. le procureur général de Versailles a suscité de vives réactions, notamment de la part des juges des enfants, de son ressort et d'ailleurs. Allez-vous, sans que les députés n'en aient débattu, décider de dépayser les jeunes ? Vous contenterez peut-être ainsi l'opinion publique d'un quartier ou d'une ville, mais quelle action éducative, quelle action de réinsertion, croyez-vous que l'on pourra mener à l'égard de ces jeunes avec le dépaysement dans des centres d'hébergement ?

Vous créez également quelque chose d'extraordinaire, des centres d'un type nouveau, les JET - les jeunes en équipes de travail - que vous confiez à une association vraisemblablement très compétente, puisqu'elle est dirigée par un amiral, M. Brac de la Perrière ! S'agira-t-il de camps de scouts, de jamborees, de certaines choses que l'on voyait dans les années quarante près de Grenoble ? *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Richard Dell'Agnola. Mais non !

M. Xavier de Roux. Ce n'est pas cela, monsieur Michel, vous le savez très bien !

M. Jean-Pierre Michel. On se le demande !

En tout cas, nous sommes en droit de nous interroger sur une telle politique de la protection de la jeunesse qui est un peu teintée de pétainisme, excusez le mot ! *(Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Marcel Porcher. Quelle mauvaise foi !

M. Xavier de Roux. C'est faux !

M. Jean-Pierre Michel. Eh bien, si cela est faux, vous me le démontrerez dans quelques mois.

M. Xavier de Roux. Facilement !

M. Jean-Pierre Michel. En ce qui concerne les services judiciaires, vous voulez sans doute flatter les magistrats, en créant quarante postes. Bon, mais je ne suis pas persuadé qu'il s'agisse d'une bonne mesure. Je ne crois pas, en effet, que c'est en créant toujours plus de postes de

magistrat que l'on va résoudre certains problèmes ; je pense même radicalement le contraire et je n'hésite pas à le dire.

N'aurait-il pas été plus astucieux, plus imaginatif, de s'interroger d'abord sur les contentieux eux-mêmes, voire sur la carte judiciaire, ce qu'aucun garde des sceaux n'a eu le courage de faire depuis Michel Debré ? Peut-être pourriez-vous innover en la matière, monsieur le garde des sceaux, ce qui vous permettrait de laisser une marque appréciée, sinon dans le monde judiciaire du moins dans l'opinion publique. Par ailleurs, chacun sait que l'accroissement du nombre de postes de magistrat conduira à donner encore davantage de travail aux greffiers qui sont déjà surchargés. Si la justice traîne, cela ne tient pas uniquement à la lenteur des prises de décision par les juges. Souvent les grosses ne sont pas délivrées assez vite ; des greffiers n'ont pas le temps de rédiger les jugements et les dactylos n'ont pas celui de les taper. Or vous ne faites rien pour améliorer cela ; aucun poste n'est créé dans ces corps ! Ne serait-il pas utile de s'interroger sur l'utilité de la création d'un nouveau corps que j'appellerai « d'assistants du juge » ? Ces derniers prendraient place entre les juges et les greffiers, facilitant le travail des premiers et la prise des décisions, ce qui permettrait sans doute d'accélérer le cours de la justice civile. De tout cela, nous ne voyons rien.

Certes, vous me répondez peut-être que vous n'êtes à la chancellerie que depuis moins d'un an et que nous devons attendre un peu. Mais, voyez-vous, nous sommes impatients, encore plus que vos électeurs d'ailleurs, car après les belles promesses que vous avez prodiguées, l'opinion publique, les justiciables, les usagers de la justice sont en droit de l'être.

M. Richard Dell'Agnola. Après douze ans, c'est sûr !

M. Jean-Pierre Michel. Le budget précédent n'était pas si mauvais !

Ainsi, la promesse de l'Etat pour l'aide judiciaire, n'est pas tenue. Certes, la demande n'a pas été aussi importante que nous l'avions supposé, mais les crédits baissent et l'on ne profite même pas des sommes disponibles pour répondre à une exigence nouvelle de la loi, c'est-à-dire donner un embryon de rémunération aux avocats intervenant pendant les gardes à vue.

N'en déplaise à certains de nos collègues, nous avons voté cette mesure, mais rien ne figure dans ce projet de budget pour permettre son application. Il est vrai qu'elle n'avait pas été adoptée dans l'enthousiasme général, et que notre excellent rapporteur, M. Tiberi, avait dû faire preuve de sa diplomatie légendaire et bien connue pour la faire voter par certains, contraints et forcés. Or, si l'on veut que ces avocats se déplacent dans les locaux où sont opérées des gardes à vue, il faudrait permettre leur rémunération.

Bref, ce projet du budget est doublement décevant : quant au volume des crédits d'abord qui sont vraiment très insuffisants et qui augmentent très peu ; quant à leur affectation ensuite, mais tout le monde n'est peut être pas d'accord de la même manière à ce sujet !

Monsieur le garde des sceaux, ce budget montre bien, que vous le vouliez ou non, que vous êtes membre d'un gouvernement de l'apparence. *(Murmures sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Les discours ne sont pas suivis d'effets et les politiques qui seraient nécessaires ne sont pas mises en œuvre.

C'est pour ces raisons, et pour beaucoup d'autres que je n'exposerai pas maintenant afin de ne pas allonger le débat, que les députés du groupe socialiste et apparentés voteront contre ce budget.

M. Pierre Pasquini, rapporteur pour avis. Et les 5 milliards de déficit de M. Nallet?

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique : fixation de l'ordre du jour ;

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1994 n° 536 (rapport n° 580 de

M. Philippe Auberger, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Justice (suite) :

Annexe n° 32 (Justice). - M. Raymond Marcellin, rapporteur spécial.

Avis n° 584, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République : tome VII (Justice : Administration centrale et services judiciaires) de M. Pierre Pasquini ; tome VIII (Justice : Administration pénitentiaire et protection judiciaire de la jeunesse) de M. Jacques Floch.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures cinquante.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

